



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

ENTREPRISES

Fiers de nos industries



**Intelligence
Économique
et Territoriale**

LA FILIÈRE DE L'EMBALLAGE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Panorama régional
Octobre 2023

PRÉAMBULE

Ce document a été réalisé par le **pôle Intelligence Economique et Territoriale (IET) d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises** en partenariat avec **la direction économique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Technopôle Agroalimentaire Alimentec, le Centre Technique Agroalimentaire (CTCPA), le Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites (CT-IPC), le pôle de compétitivité de la plasturgie et des composites Polymeris, l'Union des Transformateurs de Polymères Polyvia, le pôle de compétitivité de la filière forêt-bois-carton Xylofutur, l'interprofession de la filière bois régionale Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes (DRAAF) et l'Observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes (Sindra).**

Il a pour vocation de dresser un portrait des acteurs de la filière emballages régionale en s'appuyant sur une compilation de données et d'informations issues de sources variées, et de données produites par le pôle IET et ses partenaires. L'objectif de ce panorama est de valoriser les acteurs et les compétences régionales, et de montrer le poids économique de la filière en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le lancement de ce document résulte des différentes réflexions et échanges menés au sein du groupe de travail régional sur les emballages agroalimentaires. Certains besoins ayant notamment identifiés à l'échelle régionale : un besoin d'accompagnement des industries agroalimentaires vis-à-vis des enjeux de la loi AGECE, l'identification d'un besoin de cartographie régionale des acteurs de l'emballage agroalimentaire ou encore la nécessité de mettre en relation des offreurs de solutions de l'emballage agroalimentaire avec des entreprises de l'industrie agroalimentaire.




Saint-Étienne
(dont Est de la Haute-Loire)
+ de 140 établissements

Lyon
+ de 140 établissements

Oyonnax
80 établissements

Top 5 des marchés



Agroalimentaire
320

établissements

Logistique et Transport

Hygiène et Cosmétique

Industriel

Santé

20 %
des entreprises à capitaux
étrangers*



70
Établissements

* 410 entreprises sur un total de 639 entreprises recensées
ont renseigné la nationalité de leur tête de groupe

Principaux investisseurs
étrangers

Allemagne, Etats-Unis Espagne



SOMMAIRE

<u>Méthodologie</u>	p.5 à 7
<u>PARTIE I - La filière emballages en France</u>	p.8 à 13
<ul style="list-style-type: none">• Une filière majeure de l'économie française• Chiffres clés : la filière des emballages plastiques en France• Chiffres clés : la filière des emballages en bois en France	
<u>PARTIE II - La filière emballages en Auvergne-Rhône-Alpes</u>	p.14 à 27
<ul style="list-style-type: none">• Composition du tissu industriel régional• Analyse par marché de destination	
<u>PARTIE III - Le recyclage et le réemploi des emballages</u>	p.28 à 36
<ul style="list-style-type: none">• Le recyclage des emballages en France et en Auvergne-Rhône-Alpes• Le réemploi : Une filière en cours de structuration	
<u>PARTIE IV - Contexte réglementaire : où en est-on en France et en Auvergne-Rhône-Alpes ?</u>	p.37 à 43
<ul style="list-style-type: none">• Le Règlement européen PPWR au cœur du futur de la filière emballages• Loi AGECE : Vers le recyclage et les emballages réemployables• La recyclabilité des emballages plastiques à usage unique (PUU) en Auvergne-Rhône-Alpes	



Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle de France, est un territoire qui concentre un tissu d'entreprises complet et diversifié sur toute la chaîne de valeur de l'emballage, du bouchon cosmétique à la caisse industrielle de transport pour le nucléaire. Cœur battant de la plasturgie française, chef de file national dans la fabrication d'emballages en bois, territoire moteur et innovant dans la fabrication de papier carton, la région Auvergne-Rhône-Alpes rayonne sur l'ensemble des expertises du packaging.

Avec plus de **640 entreprises et 18 000 emplois**, la région apparaît incontestablement comme un territoire clé de l'emballage à l'échelle nationale.

La diversité remarquable des compétences et des savoir-faire industriels régionaux représente une force majeure pour le territoire : des emballages en plastiques souples (extrusion) sur le plateau de Sainte-Sigolène, aux emballages en plastiques rigides (injection) dans la Plastics Vallée d'Oyonnax, en passant par les grands sites de production d'emballages en verre de la plaine du Forez, des experts du cartonnage de transport isérois aux fabricants d'étuis en carton drômois, sans oublier les fabricants d'emballages en bois et équipementiers rhodaniens, la région possède toutes les expertises pour répondre aux besoins diversifiés de packaging des industriels.

L'élargissement du champ d'application des dispositions réglementaires en lien avec la loi AGECE et le règlement européen PPWR représentent aujourd'hui un défi de taille à relever pour les industriels régionaux de l'emballage : réemploi, éco-conception, recyclabilité des emballages, incorporation de matières recyclées dans les processus de production sont autant de nouveaux enjeux qu'il faut désormais prendre en compte dès la conception des emballages.



Ce panorama a pour objectif de valoriser les compétences régionales et d'analyser les différentes forces et spécialisations territoriales. Cette étude poursuit également un second objectif : présenter les chiffres clés du recyclage en France et en région mais aussi identifier les centres de tri et de recyclage régionaux.

Au travers de son nouveau Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Région Auvergne-Rhône-Alpes réaffirme notamment la plasturgie et les matériaux composites comme filière d'excellence pour positionner notre territoire comme leader actuel et à venir sur la scène nationale et internationale.

FRANCK COLCOMBET

**Président du Directoire d'Auvergne-Rhône-Alpes-Entreprises
Président Directeur Général de Tecalemit**

MÉTHODOLOGIE

SOURCES

- Selon Techniques de l'ingénieur, **un emballage** peut se définir comme **tout objet constitué de matériaux de toute nature, destiné à contenir et à protéger des marchandises données** allant des matières premières aux produits finis, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur et à assurer leur présentation.
- D'une façon plus globale, l'emballage d'un produit peut se définir comme « dans le produit, tout ce qui n'est pas le produit lui-même ».
- Un emballage doit remplir 7 fonctions essentielles : préservation de la qualité du produit ou de l'aliment, prévenir le risque microbiologique, préserver l'intégrité de l'emballage et son contenu, prévenir le risque chimique, préserver l'environnement, répondre aux exigences techniques et économiques du fabricant et de l'utilisateur de l'emballage, interagir et communiquer avec le consommateur.
- Le recensement des entreprises de la filière emballages en Auvergne-Rhône-Alpes a été réalisé à partir de plusieurs sources :
 - La base de données entreprises Diane :
 - Extraction d'une liste d'entreprises à partir des codes NAF :
 - 2222Z – Fabrication d'emballages en matières plastiques
 - 1624Z – Fabrication d'emballages en bois
 - 1721A/B/C – Fabrication de carton ondulé, de cartonnages et d'emballages en papier
 - 2829A – Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage
 - 2313Z – Fabrication de verre creux
 - 2591Z – Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
 - 2592Z – Fabrication d'emballages métalliques légers
 - Extraction d'une liste d'entreprises contenant les mots-clés « packaging », « emballage », « palettes », « caisse », « sac », « bouteille », « flacon », « film », « carton », « fûts » dans leur descriptif d'activité.
 - La liste des membres de l'[Annuaire des fournisseurs de matériel d'Alimentec](#).
 - Données internes issues des panoramas [Plasturgie](#) , [Métallurgie](#) et [Sous-traitance Santé](#).
 - La liste des exposants régionaux aux salons PROD &PACK, ALL4PACK, PACKAGING WEEK 2024, VS PACK 2023, CFIA RENNES
- Les entreprises ont ensuite été qualifiées selon le type d'emballage fabriqué (primaire, secondaire, tertiaire) puis à partir des matériaux utilisés pour leur fabrication et enfin selon leurs marchés de destination.

Source : Techniques de l'ingénieur, Définitions emballage
Dole, P. (2018). Les 7 fonctions de l'emballage. Sciences et Techniques Agroalimentaires

LE PERIMETRE D'ANALYSE RETENU POUR LE PANORAMA

- Le périmètre d'analyse retenu pour le recensement des entreprises de la filière emballages **comprend l'ensemble des fabricants et équipementiers de la filière en région Auvergne-Rhône-Alpes**. Par fabricant, on entend l'ensemble des transformateurs de matériaux (plasturgie, cartonnerie, scierie, verrerie, métallurgie, textile...). Les entreprises fabricantes d'emballages recensées dans ce panorama peuvent également fabriquer des produits d'autre nature.
- Par équipementier, on entend l'ensemble des machines et équipements industriels impliqué dans la fabrication d'un emballage c'est-à-dire :
 - les fabricants de machines de découpe, formage, pliage et contre-collage du carton,
 - les fabricants de machines d'extrusion, d'injection et de moulage thermoplastique, les moulistes de la plasturgie spécialisés sur le marché de l'emballage,
 - les fabricants de machines et moules de verrerie d'emballage
 - les fabricants de machines de conditionnement, operculage, thermoscellage, soudure des emballages, robots de palettisation, banderolage
- Sont ciblés dans cette étude les fabricants ou équipementiers, ayant leur siège ou disposant d'au moins un établissement secondaire en région Auvergne-Rhône-Alpes, et étant des unités employeuses.
- Sont exclus du panel :
 - les unités non-employeuses, les sociétés unipersonnelles, ainsi que les entreprises pour lesquelles la fabrication d'emballage n'était clairement pas indiqué;
 - les distributeurs, grossistes et revendeurs d'emballages de toutes natures
 - les entreprises dont l'activité principale relève du conditionnement, de l'ensachage, de l'operculage et de la préparation de commande. Par exemple, certaines entreprises de l'agroalimentaire notamment les fabricants d'eau en bouteille (minéraliers) réalisent principalement des opérations de conditionnement.

L'entreprise est une combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production jouissant d'une certaine autonomie de décision.

Un établissement est une unité de production qui, bien que géographiquement individualisée, se rattache juridiquement à l'entreprise.

CLASSIFICATION DES ENTREPRISES

- Les entreprises ont été qualifiées à partir de deux niveaux de classification :
 - Matériau principal mobilisé dans le processus de production + Type de produit fabriqué à partir de ce matériau
 - Marché de destination principal des emballages produits

Biais et limites de l'analyse

La qualification des entreprises a été effectuée sur une base déclarative, principalement à partir des contenus des sites internet des entreprises. Aucune enquête terrain n'a été menée pour récupérer les données relatives à la fabrication ou non d'emballages au sein des établissements concernés. Par conséquent, des biais d'analyse peuvent être relevés notamment sur les marchés principaux de destination en fonction de la mise en avant plus ou moins représentative des principaux marchés de l'entreprise et de ses catalogues de produits.

8 matériaux d'emballages principaux identifiés



14 marchés de destination principaux identifiés





LA FILIÈRE EMBALLAGES EN FRANCE

L'EMBALLAGE, UNE ACTIVITÉ ESSENTIELLE POUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE

UNE FILIÈRE MAJEURE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

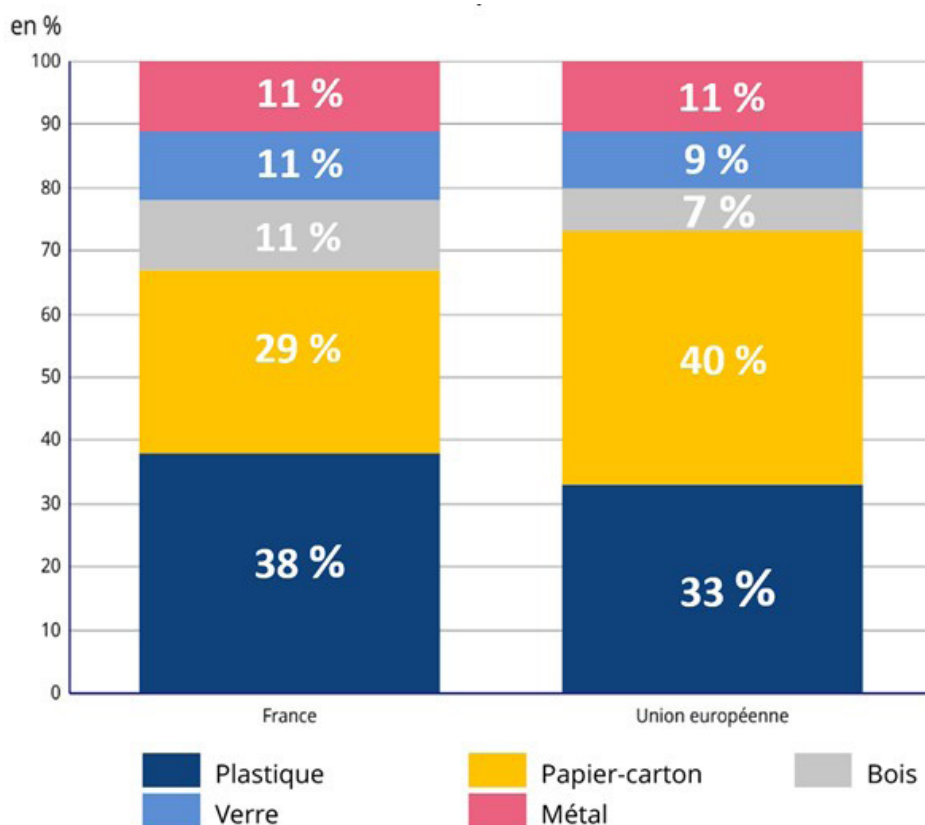
- Avec un chiffre d'affaires estimé à **18,3 milliards d'euros** et **79 450 emplois directs** en 2019, le **marché de l'emballage** apparaît comme une filière majeure de l'activité industrielle française.
- En termes d'emploi, les effectifs de la filière représentent ainsi près de **4,7 % des emplois industriels** non alimentaires en France.
- **Les emballages plastiques** représentent à eux seuls un chiffre d'affaires total estimé de **6,9 milliards d'euros** soit 38 % du marché français.
- Le marché **des emballages papier-carton** pèse pour près de **5,3 milliards d'euros** soit 29 % du marché global.
- Enfin le marché **des emballages en métal, des emballages en verre** et celui **des emballages bois** représente pour chacun d'entre eux **11 % du marché global**.



France : 1^{ère} place européenne
dans la production
d'emballages bois

- La France figure en tant que **3^{ème} producteur européen** d'emballages derrière l'Allemagne et l'Italie.
- Elle est par ailleurs **leader européen sur les emballages en bois** avec **20 % des fabrications européennes** et **2^{ème} pays européen sur les emballages en plastique** (15% du marché européen).
- **La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française** de la filière emballages en termes d'effectifs salariés avec près de **12 470 salariés** recensés en 2019 par l'INSEE, soit **4,1 % de l'emploi industriel** non-alimentaire de la région.

Production de produits d'emballage en France et dans l'Union Européenne en 2019



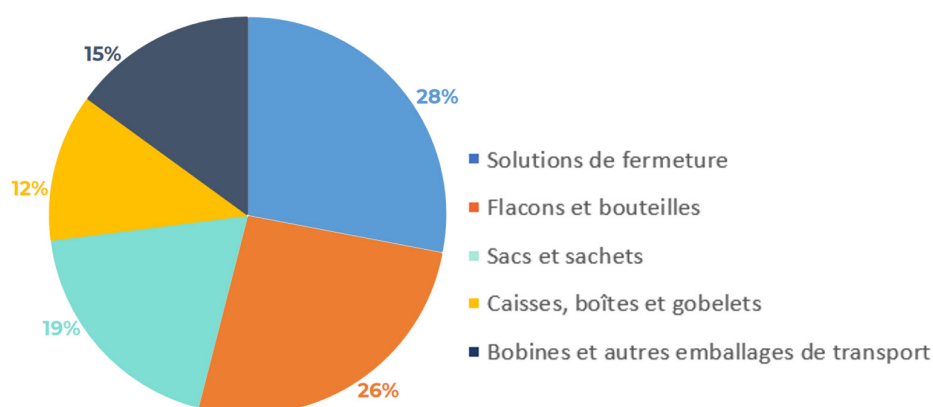
Lecture : en 2019, le plastique représente 38 % des emballages produits en France, contre 33 % dans l'Union européenne.

Source : INSEE, La France troisième producteur européen d'emballage, Janvier 2021 et enquête annuelle de production (EAP), Eurostat (liste Prodcom)

LA FILIÈRE DES EMBALLAGES PLASTIQUES EN FRANCE

- Pour rappel, la **filière plasturgie** représente près de **110 000 emplois** en France dont **23 800 emplois** en **Auvergne-Rhône-Alpes**.
- La région Auvergne-Rhône-Alpes avec **22 % des effectifs nationaux** arrive en tête des régions françaises en volume d'emplois loin devant les Pays de la Loire qui compte 13 000 emplois. (cf. *Panorama de la filière plasturgie et composites en Auvergne-Rhône-Alpes*).
- Par ailleurs, le **marché de l'emballage** est de loin le premier **marché de destination des plasturgistes français** puisqu'il représente environ **44% des volumes de matières plastiques** produits en France en 2021 et compte près de **570 établissements fabricants**.

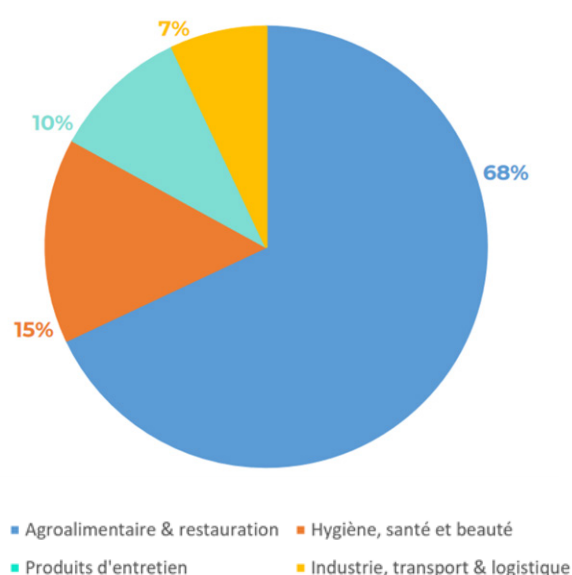
Segmentation du marché français par typologie d'emballage plastique



- Les produits les plus fabriqués en France par les fabricants d'emballages plastiques sont les **solutions de fermeture** avec **28 % des emballages produits** et les **flacons / bouteilles** avec **26 % des emballages**.
- Viennent ensuite les **sacs et sachets** (19%) puis les **bobines et autres emballages de transport** (15%) et enfin les **caisses, boîtes et gobelets** (12%).

- En France, le principal marché de destination des emballages plastiques reste d'assez loin **l'agroalimentaire et la restauration** qui représente ainsi **68 % des débouchés en part de chiffres d'affaires** des plasturgistes français.
- Les marchés de **l'hygiène, santé et beauté (15%)**, des **produits d'entretien (10%)** et de **l'industrie, transport et logistique (7%)** constituent les autres débouchés principaux pour les fabricants d'emballages plastiques français.
- L'un des principaux enjeux actuels auxquels font face les fabricants d'emballages plastiques français réside dans la **concurrence** de plus en plus accrue des **emballages substitués aux plastiques** notamment dans l'emballage primaire alimentaire (papier, carton ou verre...).
- On observe une **mutation** progressive de la demande des donneurs d'ordre en lien avec le durcissement des réglementations françaises et européennes sur les **plastiques à usage unique** et l'intégration de clauses **RSE** dans les contrats commerciaux.

Les principaux débouchés de l'emballage plastique en France (parts du CA total)



UNE INFLATION NOTABLE DU COÛT D'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PLASTIQUES

- Le contexte inflationniste qui caractérise l'économie française et européenne depuis le début de l'année 2022 n'épargne pas le secteur de la plasturgie. Ainsi le graphique ci-dessous montre que les prix des polymères plastiques sous leurs formes primaires, c'est-à-dire avant transformation (extrusion, injection...), ont explosé :
 - d'une part, en raison des impacts économiques liés à la crise Covid à travers notamment un ralentissement notable du commerce mondial,
 - d'autre part en raison d'une seconde augmentation imputable à la crise énergétique entre janvier et mai 2022, avec comme principaux facteurs inflationnistes : des surcharges énergétiques pour l'industrie chimique européenne dès le début de l'année 2022, et une forte relance de la demande mondiale en produits pétroliers notamment sur le marché intérieur chinois.
- Cette inflation se constate aujourd'hui dans **le prix d'achat des polymères qui ont augmenté de +78,4%** entre 2015 et mai 2022 (cf. graphique ci-dessous ; base 100 en 2015). La hausse des prix la plus significative a eu lieu **entre novembre 2021 et mai 2022** puisqu'en sept mois le prix moyen des polymères a augmenté en moyenne de **+31,7%**.
- Depuis mai 2022, le cours des polymères plastiques est à la baisse mais une inflation persistante des cours de l'énergie combinée à une demande mondiale forte en matières plastiques ne présage pas d'un retour rapide des prix sur des fourchettes comparables à celles connues pendant la période Covid (notamment en raison d'une demande faible en 2020).

Indice des prix de production de l'industrie française pour le marché français des matières plastiques sous formes primaires - De janvier 2018 à mars 2023 (Base 100 en 2015)



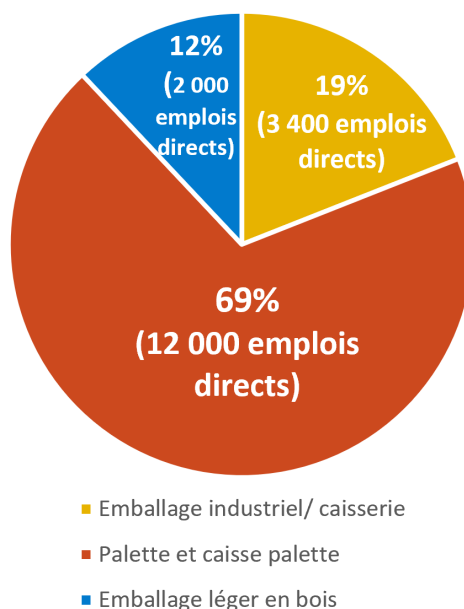
Source : Insee, Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français, Matières plastiques sous formes primaires

- La filière de l'emballage plastique est relativement moins touchée que les autres secteurs de la plasturgie puisque les matières plastiques les plus utilisées par les fabricants d'emballages plastiques comme le **PE** (Polyéthylène = films, emballages souples), le **PP** (Polypropylène = pot, sachet) ou le **PET** (Polytéréphtalate d'éthylène = bouteille) **ont été moins touchés** que d'autres polymères par des hausses de prix dues à des surcharges énergétiques.
- La baisse des marchés du gaz et de l'électricité dans les derniers mois est une bonne nouvelle pour les plasturgistes puisque les fournisseurs ne leur imposeront plus de surcharges énergétiques sauf si ces surcharges ont été négociées dans le cadre de contrats d'achats de polymères en 2023.

LA FILIÈRE DES EMBALLAGES EN BOIS EN FRANCE

- Le marché des **emballages en bois** représentait en 2020 près de **860 entreprises** sur le territoire français et **17 400 emplois directs**.
- Les entreprises françaises sont principalement spécialisées dans la fabrication de **palettes et caisses-palettes** puisque cette production compte **645 entreprises (75 % des entreprises)** et **12 000 emplois (69% des emplois)**.
- **La caisserie/emballage industriel** représente en France **171 entreprises (20%)** et environ **3 400 emplois (19%)**.
- Enfin la fabrication **d’emballages légers** (cageots et cagettes) concentre **45 entreprises (5%)** et **2000 emplois (12%)**.
- L’activité globale des entreprises d’emballages en bois génère en France **un chiffre d’affaires** total de **1,5 milliard d’euros en 2019** hors tonnellerie.
- **La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française dans la fabrication d’emballages en bois** avec près de **17% des sites de production** français.

Volume d'emplois directs en France par type d'emballage en bois fabriqué



L'AGROALIMENTAIRE ET LE BTP, PRINCIPAUX ACHETEURS DE PALETTES

Volume d'entreprises en France par type d'emballages fabriqué

Près de **860 entreprises**



45



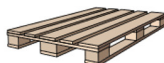
entreprises productrices d'emballage léger en bois

171



entreprises productrices d'emballage industriel / caisserie

645



entreprises productrices de palettes et caisses-palettes ou reconditionneurs

- Le marché de la palette en France représentait **128,5 millions d'unités** en 2019 dont 50 millions de palettes neuves et 78,5 millions de palettes reconditionnées.
- Les palettes sont principalement vendues à **l'industrie agroalimentaire** avec **26% des ventes** et **le BTP : 17% des ventes**.
- Les autres principaux secteurs de destination des palettes françaises sont la **chimie/pétrochimie** (13 % des ventes), **la pharmacie et la cosmétique** (11%), **l'équipement électrique et électronique** (9%).

Volume et marchés de destination des palettes françaises

Palettes / caisses-palettes vendues

128,5 millions

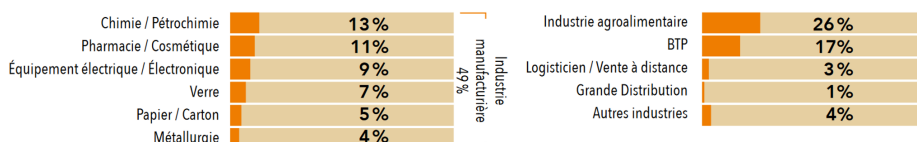
50 millions de palettes neuves



78,5 millions de palettes reconditionnées



Répartition des secteurs de vente des palettes neuves (France 2019)

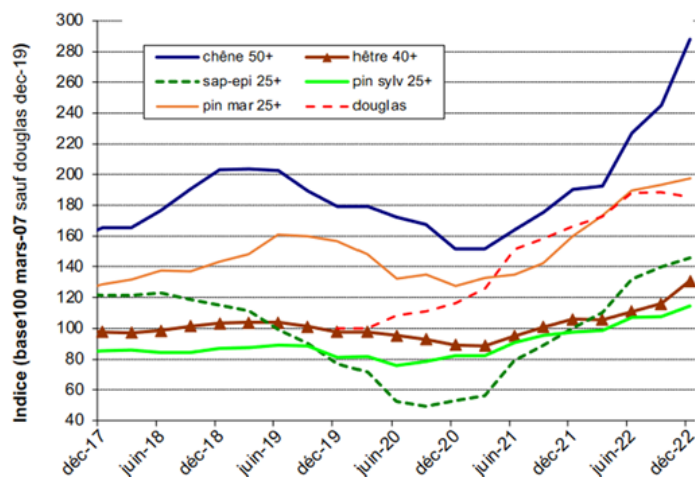


Source : France Bois Forêt, Question-Réponses Les Emballages Bois, 2020, https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/2022/11/WEB-RVB_QR-Emballage-Bois-BD-pageApage_v2.pdf

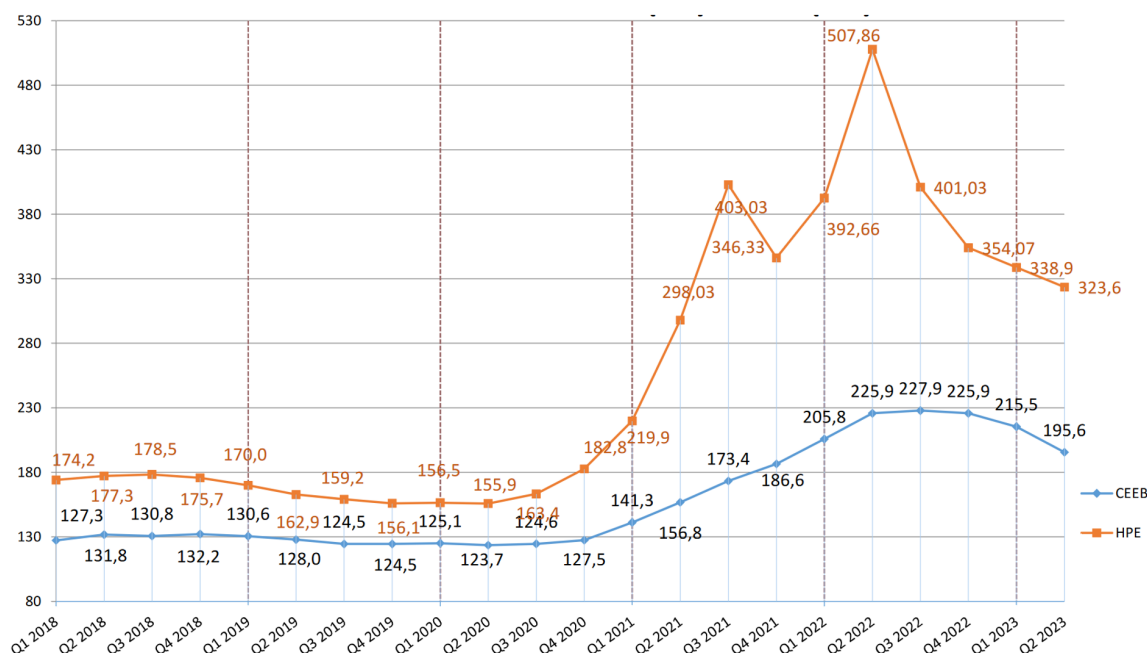
DES COÛTS D'APPROVISIONNEMENT EN HAUSSE POUR LES FABRICANTS D'EMBALLAGES EN BOIS

- Les coûts d'approvisionnement pour les acteurs de la filière forêt-bois ont connu **une inflation galopante en 2022** et ce sur l'ensemble des essences comme le montre le graphique ci-contre réalisé par l'ONF.
- Des essences comme le **sapin épicéa**, le **douglas**, le **pin maritime** ou le **pin sylvestre ont vu leur cours s'envoler**. Or ces essences de résineux comme le pin maritime et le sapin-épicéa représentent plus de **90% des approvisionnements utilisés par les fabricants de palettes et de caisserie industrielle** essentiellement en sciages, avec par conséquent un impact direct sur les coûts d'approvisionnements des fabricants d'emballages en bois.
- Entre début 2021 et fin 2022, **le cours des sciages de sapin épicéa a augmenté de +40%**. Celui des sciages de **pin maritime de +16,9%** sur l'année 2022, de même pour **le pin sylvestre avec +16,2%** en 2022 ou **le peuplier avec +14,8%**

Indices de prix ONF du bois d'œuvre sur pied
(en moyenne mobile sur un an (4 derniers trimestres))



Evolution des indices de prix bois à palettes
CEEB (FR) – HPE (All)



Sources : CEEB, Insee, Agreste-HPE

- En deux ans, les prix du bois pour palettes toutes essences confondues ont subi une inflation généralisée. Globalement, **le bois à palettes toutes essences confondues a augmenté de +21,1% en 2022!** (cf. courbe bleue CEEB sur le graphique ci-dessus).
- **Sur la période fin 2020-fin 2022 on a une hausse de +77,1% en France.** En Allemagne cette évolution des indices de prix du bois à palettes monte même à **+94%** (courbe orange HPE sur le graphique).

Sources : Office National des Forêts (ONF), [Le Marché du Bois, Lettre de conjoncture économique n°10 : Juillet 2022 - Janvier 2023](#)
Centre d'Etudes de l'Economie du Bois (CEEB), [Prix et indices nationaux, Sciages et bois énergie, 2ème trimestre 2023](#)



LA FILIÈRE EMBALLAGES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

UN TISSU INDUSTRIEL COMPLET EN RÉGION

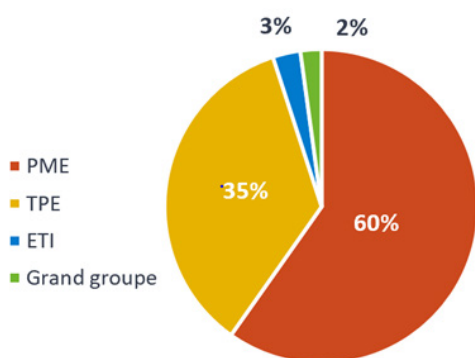
COMPOSITION DU TISSU INDUSTRIEL RÉGIONAL

LES FABRICANTS D'EMBALLAGES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

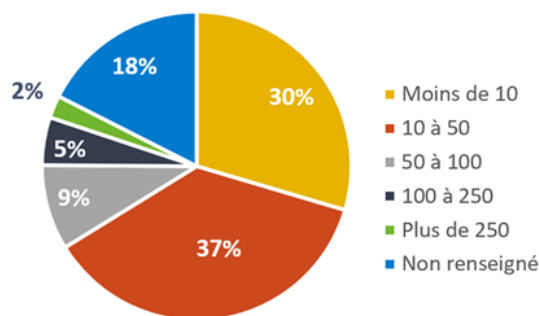
— **639 entreprises** et **752 établissements** opèrent en tant que **fabricants d'emballages ou équipementiers** destinés à l'emballage en région Auvergne-Rhône-Alpes.

— Dans le détail, **le tissu industriel régional** de l'emballage est composé de **518 entreprises fabricantes d'emballages** et de **102 équipementiers** (fabricants de machines, et moulistes) de l'emballage.

Typologie des fabricants d'emballages et des équipementiers en Auvergne-Rhône-Alpes



Taille des entreprises (nombre de salariés) fabricantes d'emballages en Auvergne-Rhône-Alpes



— **95% des entreprises** sont des **PME ou des TPE**, tandis que les **grands groupes et les ETI** ne représentent que **5% des entreprises**.

— Près de **30% des entreprises** régionales **ont moins de 10 salariés** tandis que **37% sont des petites PME de 10 à 50 salariés**. Environ 7% des entreprises du panel ont plus de 100 salariés.

Quelques grands noms de la fabrication d'emballage en Auvergne-Rhône-Alpes

Le groupe Barbier est le leader français dans la fabrication d'emballages en plastiques souples, notamment dans la fabrication de films polyéthylène pour l'agriculture, l'industrie et le commerce. Cette ETI familiale est au cœur du dynamisme de la plasturgie sur le plateau de Sainte-Sigolène (Haute-Loire), puisque le groupe emploie plus de 800 salariés sur 5 sites de production. Le groupe est très engagé dans l'économie circulaire puisqu'il recycle près de 22 000 tonnes de déchets plastiques par an sur ses deux unités de recyclage.



Le groupe drômois **Autajon** est l'un des leaders européens dans la fabrication d'étuis pliants, de coffrets et PLV en carton pour l'industrie cosmétique, pharmaceutique, les vins et l'agroalimentaire. Le groupe est solidement ancré dans la région puisque son siège social est situé à Montélimar et il possède 4 sites de production en région pour 770 salariés. Le groupe compte aujourd'hui près de 4 000 salariés et réalise 600 M€ de CA partout dans le monde.



Epalia est le leader du réemploi de palettes en France, le groupe collecte auprès des industriels, entreprises du BTP et distributeurs des palettes usagées, les répare et les tris puis les revend. Le groupe est particulièrement engagé dans l'économie circulaire. Epalia est une ETI régionale de 380 collaborateurs avec 83 M€ de CA en 2022 dont le siège social est situé à Lyon.



Robatel Industries est un acteur majeur dans la conception et la fabrication d'emballages métalliques de transport et de stockage de matières radioactives pour le nucléaire civil, médical et de défense. Son siège social est situé à Genas dans le Rhône.

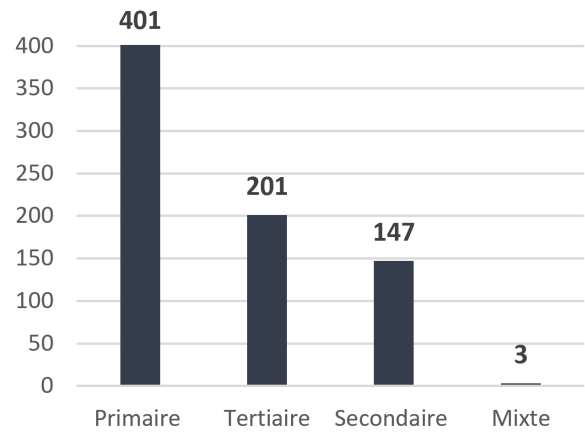


OI (Owens-Illinois) est l'un des plus gros fabricants d'emballages en verre au monde, le groupe fabrique notamment des bouteilles de bière, de vin, de spiritueux, de boissons non alcoolisées et des pots alimentaires. Le siège France du groupe est situé à Vaulx en Velin et l'entreprise compte notamment plus de 700 collaborateurs en région dans les verreries de Veauche (42), Labégude (07) et Puy-Guillaume (63).

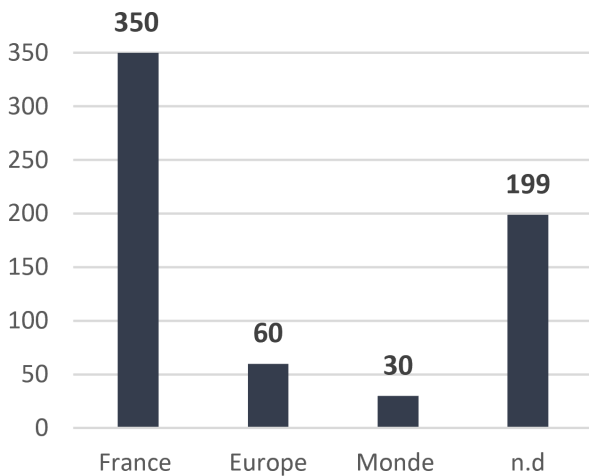


- Les fabricants d'emballages en Auvergne-Rhône-Alpes sont majoritairement **positionnés sur le marché des emballages primaires**.
- Ainsi, **401 établissements régionaux** sont positionnés sur le marché des **emballages primaires** ; parmi eux on compte **306 fabricants et 79 équipementiers**, les autres établissements étant positionnés sur des marchés mixtes.
- Le sous-segment des **emballages tertiaires** représentent **201 établissements** : avec **184 fabricants** et 17 équipementiers.
- Enfin le tissu de fabricants **d'emballages secondaires** compte **147 établissements** recensés en région dont **136 fabricants d'emballages et 10 équipementiers**.

Nombre d'établissements par type d'emballage produit en Auvergne-Rhône-Alpes



Pays d'origine de la tête de groupe des entreprises de l'emballage



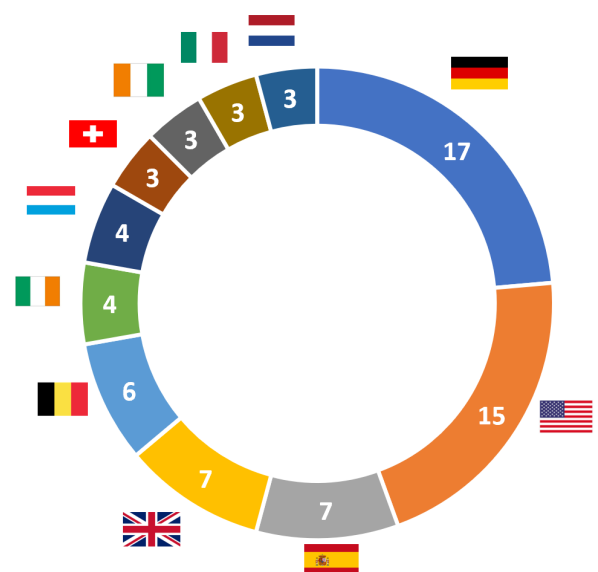
Un emballage primaire est un emballage qui contient et protège le produit, il est directement au contact du produit comme une bouteille de shampoing. Il s'agit de la plus petite unité de vente consommateur (UVC).

Un emballage secondaire est l'emballage de regroupement des emballages primaires : il s'agit le plus souvent de cartons. L'emballage secondaire a une fonction logistique lors des transports, des stockages et lors des manipulations en points de vente.

Enfin, l'emballage tertiaire est un regroupement d'emballages secondaires à des fins de logistique et de manutention. Il s'agit le plus souvent de palettes sous films plastiques, de caisses en bois ou de fûts. L'emballage tertiaire ne comprend pas les conteneurs de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime ou aérien.

- **Près de 80 % des entreprises** régionales de la filière emballages sont **détenues par des capitaux français, 14 % par des capitaux européens et 6 % par des capitaux extra-européens**.
- Pour les entreprises régionales détenues par des actionnaires étrangers, on observe que **les groupes allemands (17) et américains (15)** sont fortement surreprésentés. Les groupes espagnols, britanniques et belges sont aussi assez nombreux.

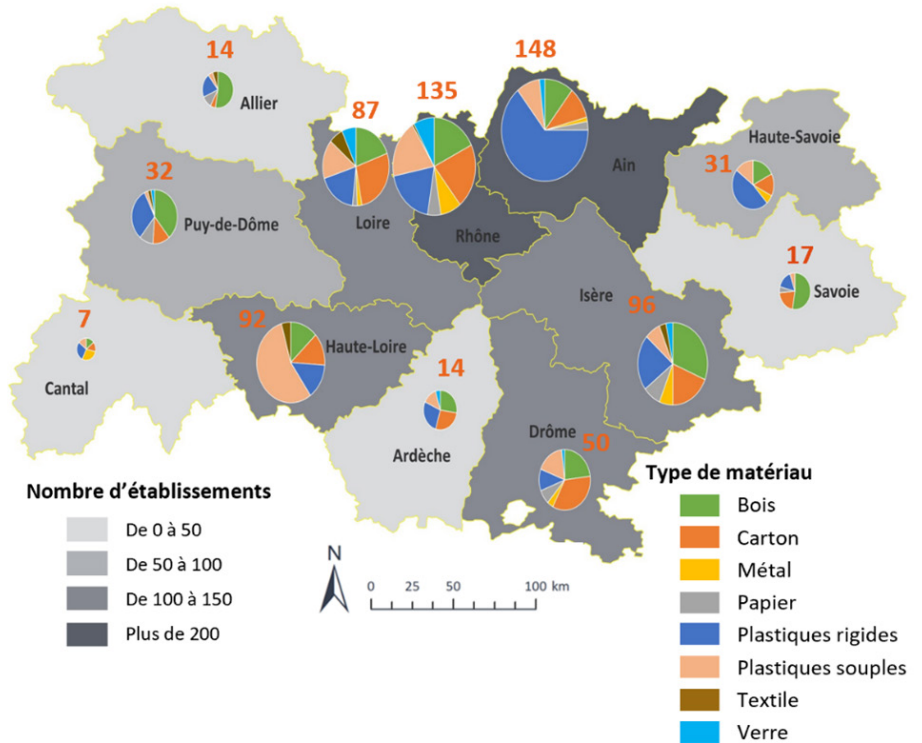
Pays d'origine de la tête de groupe des entreprises détenues par des capitaux étrangers



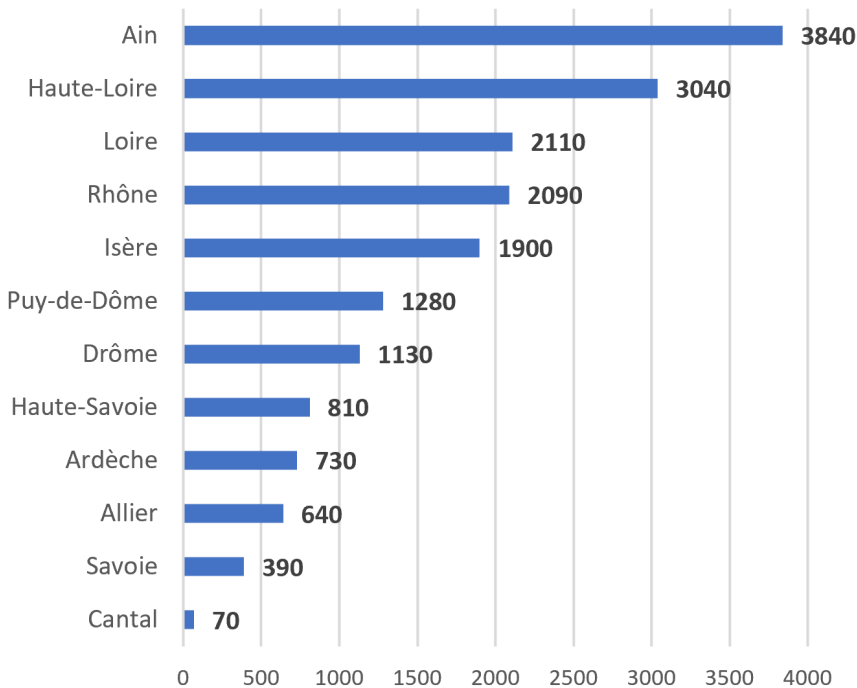
Source : Recensement Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Nombre d'établissements fabricants d'emballages ou équipementiers par département et par type de matériau

- Ce sont **l'Ain et le Rhône** qui concentrent le plus de fabricants d'emballages et d'équipementiers en région avec respectivement **148 et 135 établissements**.
- Ces deux territoires moteurs sont suivis par **l'Isère** avec **96 établissements**, **la Haute-Loire (92)** et **la Loire (87)**.
- Deux zones d'emplois concentrent près de **40% des établissements régionaux**, à savoir **la zone d'emploi de Saint-Etienne** (dont l'Est de la Haute-Loire) **avec 142 établissements** et **la zone d'emploi de Lyon** avec 141 établissements.
- A noter, **la zone d'emploi d'Oyonnax** regroupe près de **79 établissements**.



Effectifs salariés privés par département dans la filière de la fabrication d'emballage en Auvergne-Rhône-Alpes



- Les effectifs de la filière emballage sont concentrés dans deux départements : **l'Ain** avec **3 840 salariés** soit **21% des effectifs** régionaux et **la Haute-Loire** avec **3 040 salariés** soit **17% des effectifs** de la filière.
- Ces deux départements **sont les deux centres névralgiques de la plasturgie en région**, or les effectifs globaux de la filière emballages sont concentrés dans la plasturgie. Ces deux territoires moteurs sont suivis par **la Loire (2110 salariés)**, **le Rhône (2090 salariés)** et **l'Isère (1900 salariés)** qui concentrent également une bonne part des effectifs salariés régionaux.

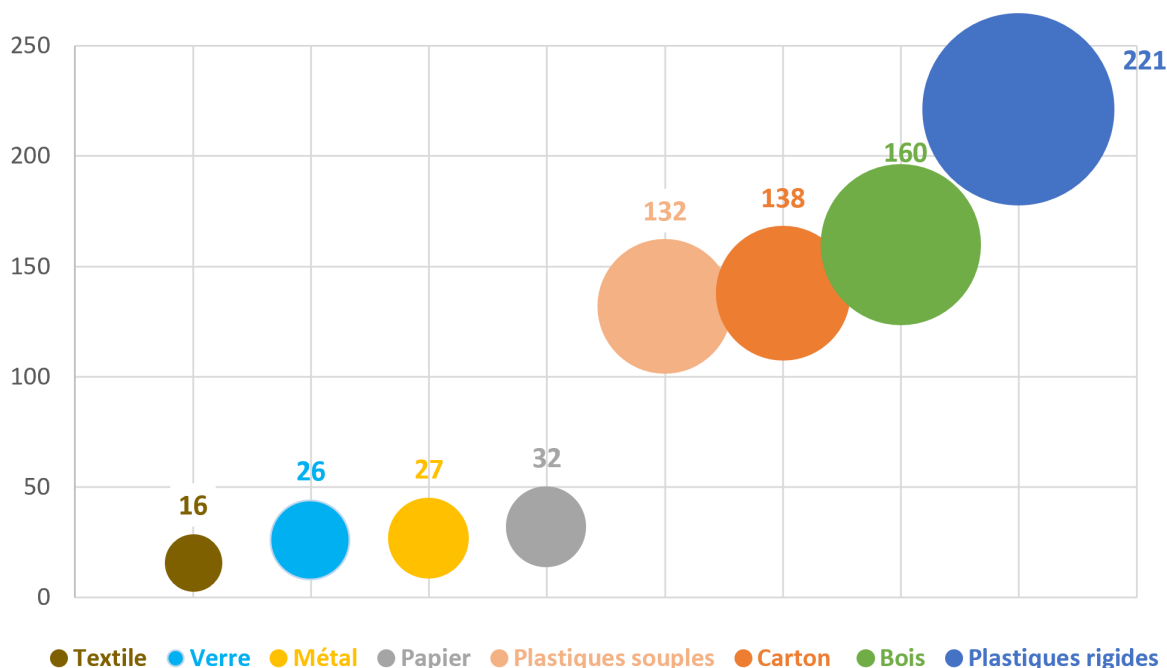
Source: AcoSS-URSSAF, décembre 2022 NAF

- 1721A Fabrication de carton ondulé / 1721B Fabrication de cartonnages / 1721C Fabrication d'emballages en papier
- 2222Z Fabrication d'emballages en matières plastiques / 2221Z Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en plastique
- 1624Z Fabrication d'emballages en bois
- 2829A Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage
- 2313Z Fabrication de verre creux
- 2591Z Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires / 2592Z Fabrication d'emballages métalliques légers

UNE SPÉCIALISATION MARQUÉE DE LA RÉGION SUR LA PLASTURGIE ET LES EMBALLAGES EN BOIS

- **Près de la moitié (47%) des fabricants d'emballages et équipementiers régionaux** sont des **plasturgistes**.
- Ainsi la région Auvergne-Rhône-Alpes comptabilise près de **221 établissements** spécialisés dans les **plastiques rigides** soit **29 %** du tissu industriel de la filière et **132 établissements** dans les **plastiques souples** soit **21%** du tissu industriel.
- Les fabricants d'**emballages en bois** sont également bien représentés en région avec **160 établissements** présents soit **18%** du tissu industriel de la filière.
- Les fabricants d'**emballages en carton** avec **138 établissements recensés** ont un poids considérable en région, ils représentent ainsi **18%** du tissu industriel régional de l'emballage.

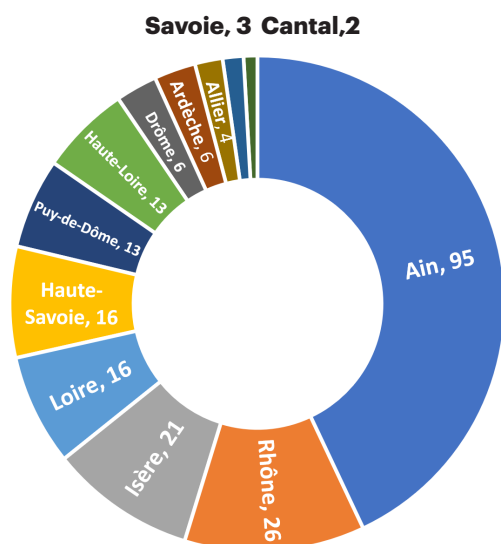
Spécialisation par type de matériau des fabricants d'emballages en Auvergne-Rhône-Alpes
(sur 752 établissements)



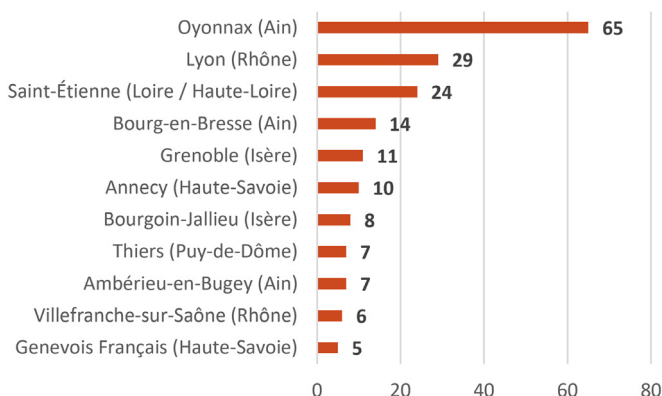
- Les fabricants d'**emballages en papier** avec **32 établissements** (4 % des établissements) sont bien représentés et ce sur l'ensemble du territoire avec notamment une forte spécialisation régionale dans la fabrication de sacs papiers, papiers kraft ou de papiers industriels pour le transport.
- C'est aussi le cas pour la filière des fabricants d'**emballages métalliques** (aérosols, conserves, fûts) qui compte **27 établissements en région**. Enfin, **les fabricants d'emballages en verre avec 26 établissements** complètent le tableau.
- Les fabricants d'**emballages en textile** sont peu nombreux avec seulement **16 établissements** car il s'agit seulement de quelques produits issus de la filière destinés à l'univers du packaging cosmétique, des spiritueux et du luxe (nœuds, rubans, tresses...).

UN TISSU INDUSTRIEL COMPLET DANS LA FABRICATION D'EMBALLAGES EN PLASTIQUES RIGIDES, L'AIN ET LA PLASTICS VALLÉE : UN TERRITOIRE MOTEUR EN RÉGION

Répartition géographique des fabricants d'emballages en plastiques rigides (sur 221 établissements)



Localisation par zone d'emploi des fabricants d'emballages en plastiques rigides (nombre d'établissements)



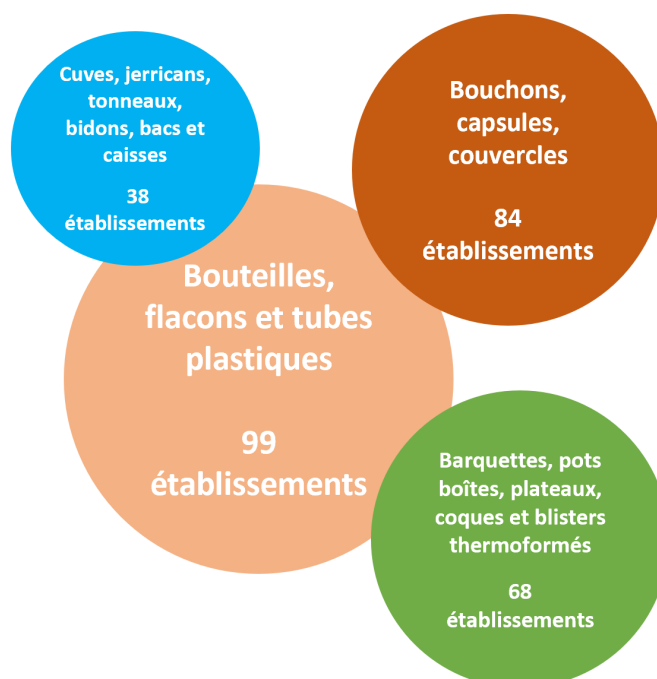
Méthodologie

Les établissements recensés dans notre base de données peuvent fabriquer plusieurs produits, et ce dans différents matériaux.

Par exemple, un plasturgiste peut à la fois fabriquer des barquettes thermoformées, des bouchons et des bouteilles en plastiques, mais également des films ou sacs en plastiques souples. Dans ce cas, l'établissement en question sera comptabilisé plusieurs fois (pour chaque produit fabriqué).

— Les fabricants d'emballages en **plastiques rigides** sont principalement concentrés **dans l'Ain au sein de la Plastics Vallée autour d'Oyonnax** ; avec notamment **95 établissements** dans le département soit **43 % des établissements régionaux** dont **65 sur la seule zone d'emploi d'Oyonnax**.

Principaux produits fabriqués par les fabricants d'emballages en plastiques rigides (en nombre d'établissements)

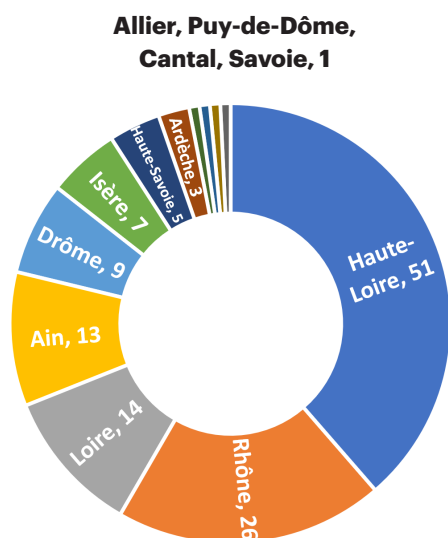


- Une forte proportion des plasturgistes régionaux de l'injection sont spécialisés dans la **fabrication de bouteilles et flacons** (en PE – polyéthylène, PET opaque ou clair – polyéthylène téréphtalate, PEHD – polyéthylène haute densité, ou PP – polypropylène) avec **99 établissements** en région.
- La fabrication de solutions de fermeture : **bouchons, capsules, couvercles et pompes** (en PEBD – polyéthylène basse densité et PP) est également l'un des produits phares des industriels régionaux avec **84 établissements** fabricants.
- **Les barquettes, pots, boîtes, blisters et plateaux thermoformés** (en PS - polystyrène, PP ou PET) mobilisent **68 établissements** en région.
- Enfin, la fabrication de **contenants industriels ou de grande capacité de type cuves, jerricans, tonneaux, bidons** (en PEHD, PP, PP-C – polypropylène carbonate) bacs et caisses est relativement moins plébiscité par les plasturgistes régionaux mais représentent tout de même **38 établissements** en région.

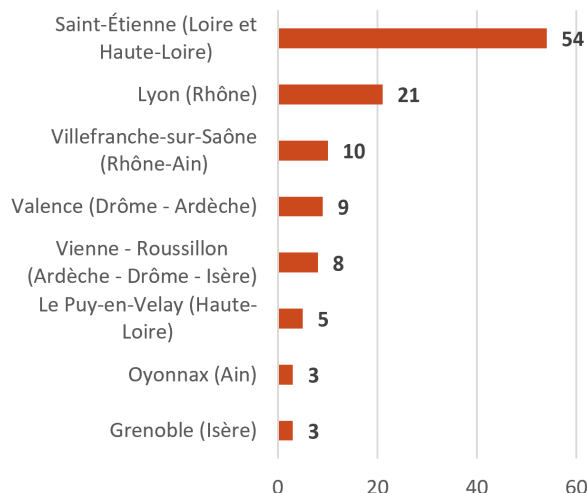
Source : Recensement Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

UNE VÉRITABLE SPÉCIALISATION RÉGIONALE DANS LES FILMS INDUSTRIELS ET LES SACS PLASTIQUES

Répartition géographique des fabricants d'emballages en plastiques souples (sur 132 établissements)



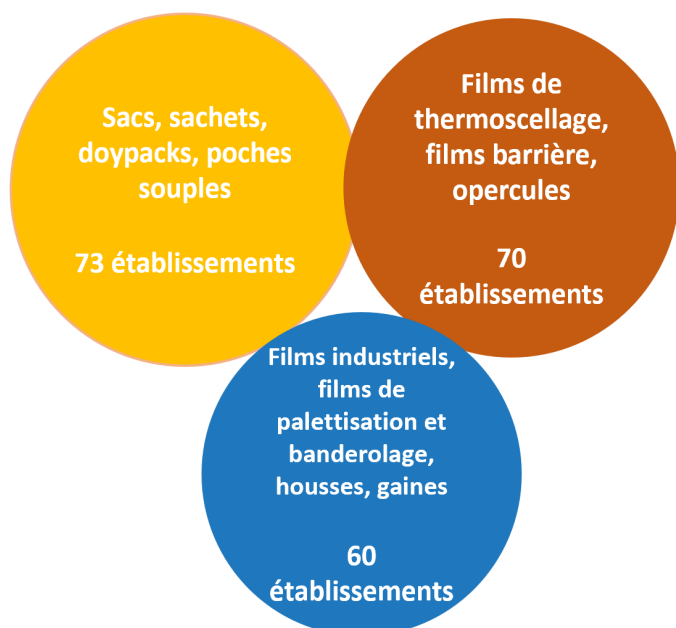
Localisation par zone d'emploi des fabricants d'emballages en plastiques souples (nombre d'établissements)



- Dans la filière des **emballages en plastiques souples**, **la Haute-Loire** concentre l'essentiel des fabricants avec **51 établissements** sur les 132 présents en région soit **39% du tissu industriel** régional.
- En effet, **le plateau de Sainte-Sigolène s'illustre comme un territoire particulièrement dynamique** au niveau national sur l'extrusion-gonflage sur le segment des sacs, sachets, housses, gaines et films industriels en polyéthylène (PE).

- Avec notamment **45 établissements**, les fabricants d'emballages en plastiques souples sont concentrés dans la **zone d'emploi de Saint-Etienne** qui s'étend sur l'est de la Haute-Loire.
- La filière est aussi très présente dans le Rhône avec **21 établissements** sur la **zone d'emploi de Lyon**.

Principaux produits fabriqués par les fabricants d'emballages en plastiques souples (en nombre d'établissements)



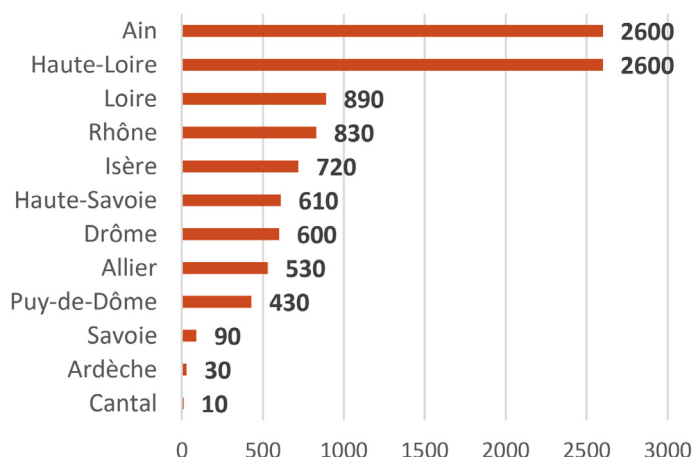
- Les fabricants d'emballages en plastiques souples régionaux se positionnent le plus souvent sur **trois segments de marchés principaux** :
 - la fabrication de **sacs, sachets, doypacks, poches souples** compte **73 fabricants en région** ;
 - la fabrication de films de **thermoscellage, de films barrières, d'opercules cosmétiques ou pour la santé** (pharma) (en PE – polyéthylène) avec **70 établissements** ;
 - la fabrication de **films industriels pour le transport, de palettisation, housses, et autres gaines industrielles** (en PEBD souple - polyéthylène basse densité), mobilise **60 établissements**.

Source : Recensement Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

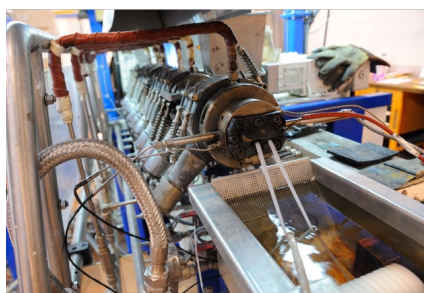
Des fabricants d'emballages plastiques dans le Velay et le Haut-Bugey

- Les territoires de **la Haute-Loire et de l'Ain**, avec chacun **2 600 salariés** soit **26 %** des effectifs régionaux concentrent **la majorité des effectifs régionaux** dans la fabrication d'emballages plastiques.
- Les fabricants **altiligériens d'emballages plastiques** sont majoritairement spécialisés dans **l'extrusion plastique** tandis que les plasturgistes **aindinois** de la région d'Oyonnax sont spécialisés dans **l'injection et les thermoplastiques**.
- Le reste des effectifs régionaux dans l'emballage plastique sont majoritairement répartis sur les départements de **la Loire** (890 salariés), **du Rhône** (830), de **l'Isère** (720).

Effectifs salariés privés dans l'industrie de l'emballage plastique en 2022



Source : AcoSS-URSSAF, décembre 2022 NAF
2222Z Fabrication d'emballages en matières plastiques
2221Z Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en plastique



Le projet SuperPE

Ce projet partenarial lancé en 2019, coordonné par le groupe Barbier (Sainte-Sigolène), l'IPC et le CTCPA, soutenu par Citeo, travaille sur le retour à l'alimentarité par purification des PE recyclés à partir de déchets post-consommation. Dans le détail, le projet SuperPE vise à tester à grande échelle un processus basé sur l'extraction au dioxyde de carbone (CO₂) supercritique. Le CO₂ lorsqu'il est utilisé dans des conditions particulières de température et de pression se comporte comme un super solvant capable de solubiliser un large panel de contaminants dans un matériau cible.

Les derniers résultats obtenus cet été sont très prometteurs puisque le projet vient de réussir à **démontrer à l'échelle préindustrielle la possibilité de décontaminer des polyéthylènes (PE) et des polypropylènes (PP) recyclés mécaniquement à partir de déchets d'emballages ménagers pour permettre leur retour au contact alimentaire.**



Les leaders régionaux dans la fabrication d'emballages en plastiques rigides



Les leaders régionaux dans la fabrication d'emballages en plastiques souples

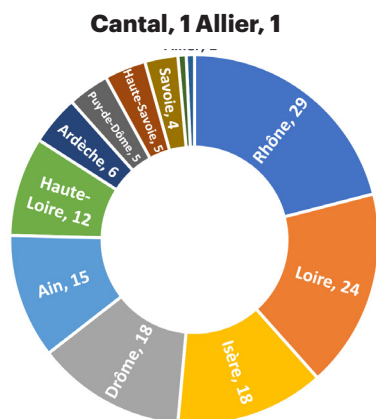


*structures sélectionnées sans critères spécifiques autres que leur poids économique et leur appartenance à une typologie d'entreprise

Source : Recensement Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

UNE INDUSTRIE DU CARTONNAGE COMPLÈTE EN RÉGION ET PRÉSENTE SUR TOUS LES TERRITOIRES

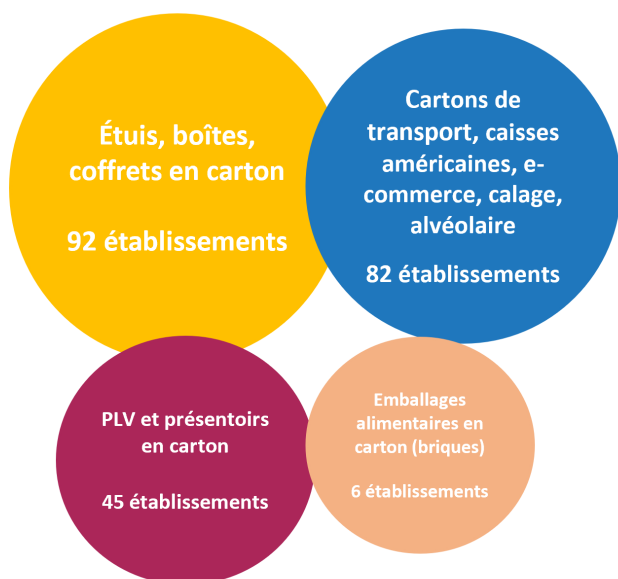
Répartition géographique des fabricants d'emballages en carton (sur 138 établissements)



Source : Recensement Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

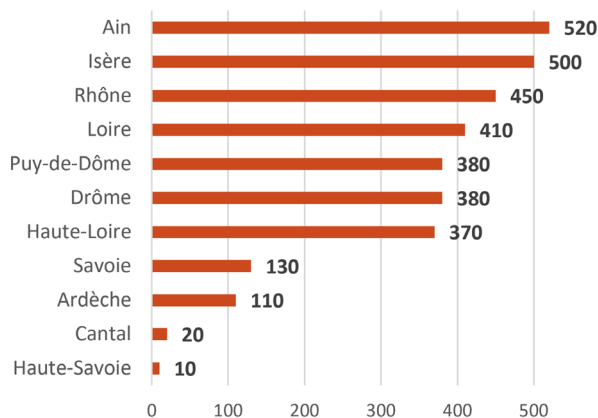
- Les fabricants d'emballages en carton sont très représentés dans **le Rhône** avec **29 établissements** et dans **la Loire** avec **24 établissements**. Ces deux territoires sont à la fois positionnés sur les étuis/boîtes/coffrets mais aussi sur les emballages de transport ou les PLV. A noter, **la Drôme** possède un tissu dense de fabricants d'emballages en carton avec **18 établissements** notamment dans la fabrication d'étuis autour du groupe **Autajon**.

Principaux produits fabriqués par les fabricants régionaux d'emballages en carton (en nombre d'établissements)



Source : Recensement Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Effectifs salariés privés de l'industrie du carton en 2022 en région



Source : Accos-URSSAF, décembre 2022 NAF
1721A Fabrication de carton ondulé
1721B Fabrication de cartonnage

- Les effectifs régionaux de la filière sont **répartis sur l'ensemble du territoire régional** mais deux territoires sont particulièrement moteurs en région à savoir **l'Isère : 500 salariés** et **l'Ain : 520 salariés**.
- Les fabricants de carton régionaux sont **spécialisés dans la fabrication d'étuis, de boîtes et coffrets** avec notamment **92 établissements** fabricants principalement à destination des secteurs de l'agroalimentaire (boîte de suremballage) et de la cosmétique (étuis et coffrets de parfum).
- La fabrication de **carton de transport, carton alvéolaire de caisses américaines et de calages** est aussi très dynamique puisque ces produits sont fabriqués chez **82 établissements**.
- Enfin, **45 établissements** sont spécialisés sur la fabrication de **PLV et présentoirs**.

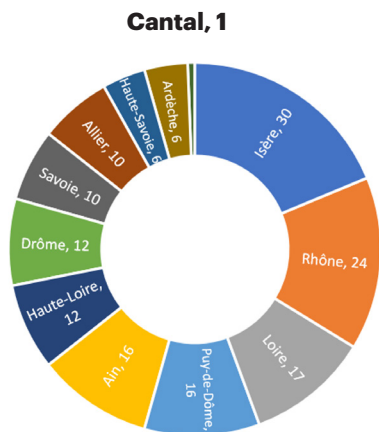
Les leaders régionaux dans la fabrication d'emballages en carton



*structures sélectionnées sans critères spécifiques autres que leur poids économique et leur appartenance à une typologie d'entreprise

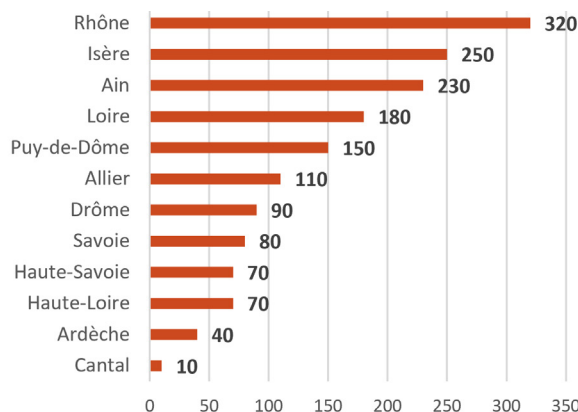
DES FABRICANTS D'EMBALLAGES EN BOIS SPÉCIALISÉS DANS LES CAISSES EN BOIS ET LES PALETTES, UNE BONNE REPRÉSENTATION SUR TOUT LE TERRITOIRE RÉGIONAL

Répartition géographique des fabricants d'emballages en bois (sur 160 établissements)



Source : Recensement Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Effectifs salariés de l'industrie des emballages en bois en 2022 en région



Source: Accos-URSSAF, décembre 2022 NAF 1624Z Fabrication d'emballages en bois

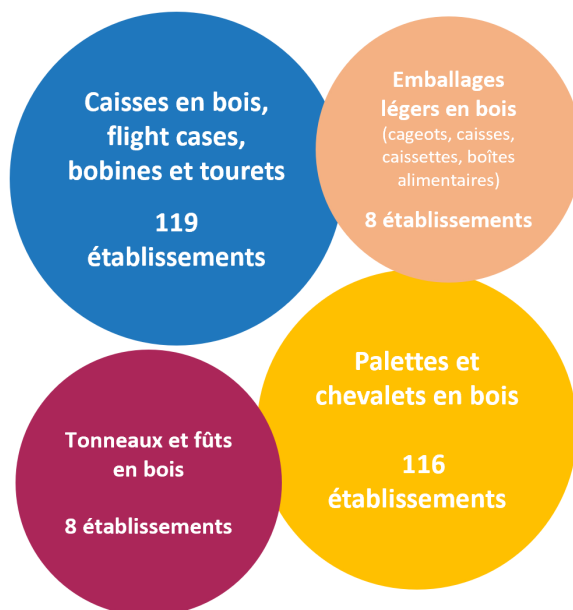
- Les fabricants d'emballages en bois régionaux **sont localisés au plus près des grands territoires industriels**. Ainsi les départements qui accueillent le plus de sites industriels sont aussi ceux où on retrouve le plus de fabricants de palettes et de caisserie : **l'Isère : 30 établissements, le Rhône (24), la Loire (17), l'Ain (16), et le Puy-de-Dôme (16)** concentrent l'essentiel des établissements régionaux.
- Les fabricants d'emballages en bois régionaux sont spécialisés à la fois dans la fabrication de **caisses industrielles en bois** avec près de **119 établissements** et la réalisation de **palettes et chevalets en bois**, un produit fabriqué par près de **116 établissements**.
- La fabrication de **tonneaux et fûts** est réalisé au sein de **8 établissements** tout comme la **fabrication d'emballages légers en bois**. On compte une concentration des mérandiers dans **l'Allier**.

- **La filière emballages en bois** est un employeur important en Auvergne-Rhône-Alpes avec près de **1 600 effectifs salariés en 2020** (code NAF 1624Z Fabrication d'emballages en bois). Ces effectifs sont **concentrés dans le Rhône** avec près de **320 salariés** à travers notamment l'implantation du siège social d'Epalia.

Les leaders régionaux dans la fabrication d'emballages en bois



Principaux produits fabriqués par les fabricants régionaux d'emballages en bois (en nombre d'établissements)



*structures sélectionnées sans critères spécifiques autres que leur poids économique et leur appartenance à une typologie d'entreprise

Source : Recensement Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

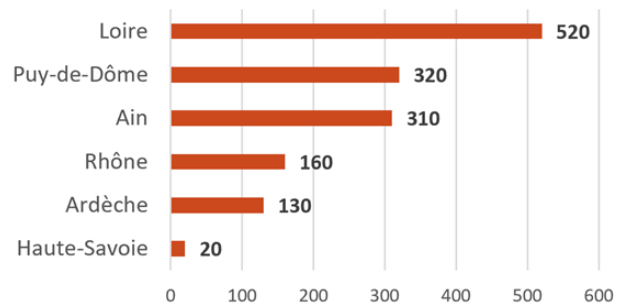
LA FABRICATION DE BOUTEILLES DE VINS ET SPIRITUEUX, UNE SPÉCIFICITÉ RÉGIONALE

— On compte **26 établissements** en région dans le secteur des emballages en verre avec **14 fabricants** d'emballages en verre et **12 équipementiers**. Les grands sites de fabrication sont concentrés dans **la Loire** avec près de **520 salariés** (verrerie de Veauche et de Saint-Romain-le-Puy). **Le Puy-de-Dôme (320 salariés)** et **l'Ain (310)** concentrent le reste des effectifs régionaux.

Principaux produits fabriqués par les fabricants régionaux d'emballages en verre (en nombre d'établissements)



Effectifs salariés privés dans la fabrication d'emballages en verre creux en 2022



Source: AcoSS-URSSAF, décembre 2022 NAF, 2313Z Fabrication d'emballages en verre creux

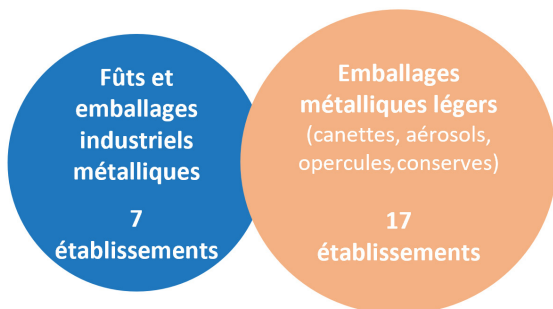
— Les fabricants régionaux sont essentiellement positionnés sur la fabrication de **bouteilles de vins : avec 7 établissements** et les **pots alimentaires : avec 5 établissements**. Les deux grands groupes mondiaux que sont O-I (USA) et Verallia (France) concentrent à la fois la production et les effectifs régionaux.



UNE FORTE PRÉSENCE DANS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES

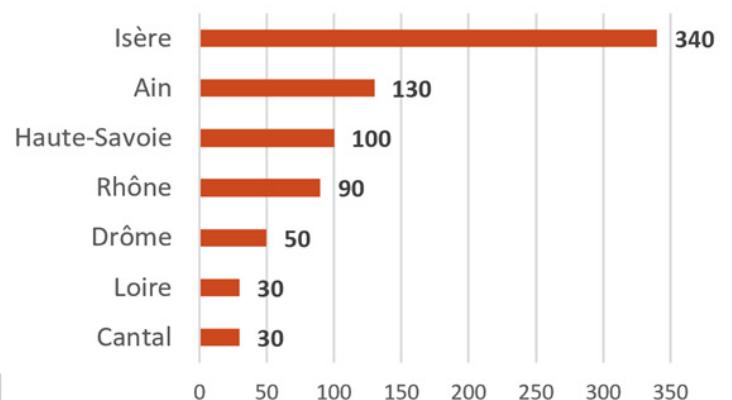
— La région compte **27 fabricants** d'emballages métalliques. Les fabricants régionaux sont spécialisés dans **la fabrication d'aérosols, canettes, conserves et opercules**, avec **17 établissements**, à noter les fûts et emballages industriels métalliques sont fabriqués par 7 établissements.

Principaux produits fabriqués par les fabricants régionaux d'emballages métalliques (en nombre d'établissements)



— La filière mobilise **770 salariés** en région. Les effectifs régionaux sont concentrés en Isère avec près de **340 salariés sur le département**.

Effectifs salariés privés dans la fabrication d'emballages métalliques en 2022



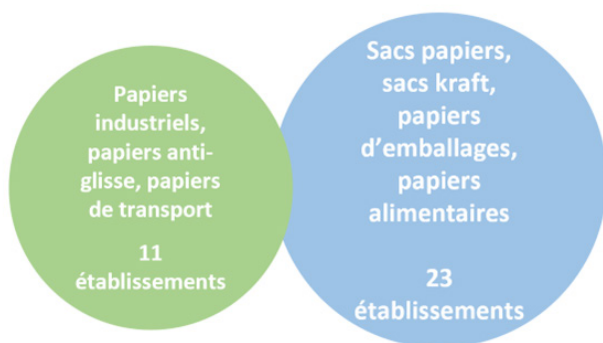
*structures sélectionnées sans critères spécifiques autre que leur appartenance à une typologie d'entreprise

Source: AcoSS-URSSAF, décembre 2022 NAF, 2591Z Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires, 2592Z Fabrication d'emballages métalliques légers

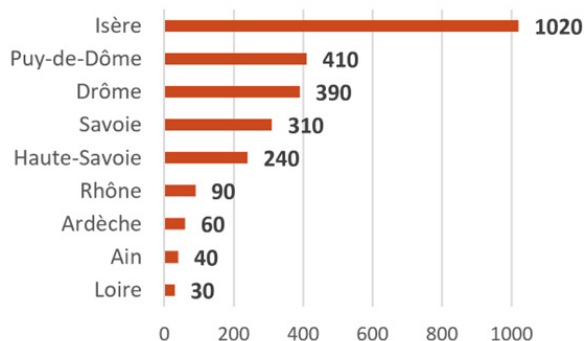
DES FABRICANTS D'EMBALLAGES PAPIER SPÉCIALISÉS DANS LES SACS PAPIERS ET SACS KRAFTS

- Une forte proportion des fabricants d'emballages en papier régionaux sont spécialisés dans les sacs papiers, sacs krafts et papiers alimentaires avec **23 établissements sur 32 au total**. Près de la moitié (47 %) des fabricants d'emballages en papier sont concentrés dans **l'Isère** avec **8 établissements** et le **Rhône** avec **7 établissements**.
- La fabrication d'emballages en papier mobilise près de **2 600 salariés** en région. Les effectifs régionaux sont concentrés **en Isère** avec **près de 1 020 salariés** autour du groupe **Avery Dennison***.

Principaux produits fabriqués par les fabricants régionaux d'emballages en papier (en nombre d'établissements)



Effectifs salariés privés dans la fabrication d'emballages papier en 2022



Source: Acoess-URSSAF, décembre 2022 NAF, 1721C Fabrication d'emballages en papier, 1712Z Fabrication de papier et de carton

Les leaders régionaux* dans la fabrication d'emballages en papier



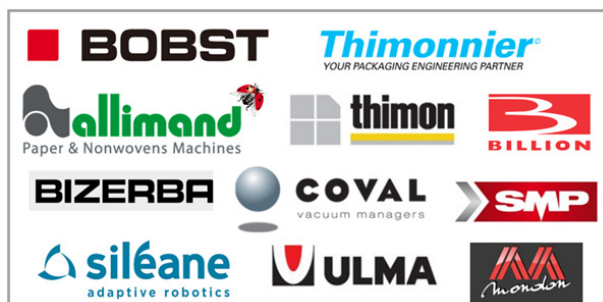
* Le groupe Avery Dennison localisé à Champ sur Drac (38) est un leader mondial dans la fabrication de solutions d'étiquetage (étiquettes), de marque et d'information (code NAF : 1712Z Fabrication de papier et de carton)

UN TISSU DE FABRICANTS DE MACHINES, D'ÉQUIPEMENTIERS ET DE MOULISTES COMPLET EN RÉGION

- On compte **102 fabricants de machines d'emballages et équipementiers** en région. On constate notamment une forte présence des **moulistes** spécialisés dans les emballages en plastiques rigides dans **l'Ain** (**36 établissements** au total) et une forte présence des **fabricants de machines de conditionnement et de découpe** dans le **Rhône** (**31 établissements**) et dans la **Loire** (**14 établissements**).

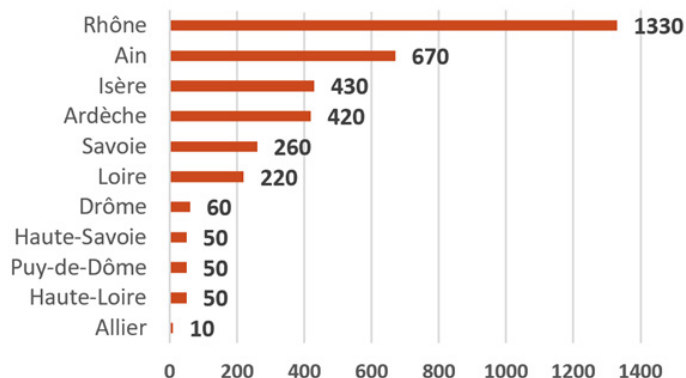
- Les effectifs régionaux sont concentrés dans le **Rhône** avec près de **1 330 salariés** soit **37 % des effectifs régionaux** notamment au sein du groupe Bobst à Bron (fabricant de machines de découpe carton).

Les grands équipementiers* de l'emballage en Auvergne-Rhône-Alpes



*structures sélectionnées sans critères spécifiques autres que leur poids économique et leur appartenance à une typologie d'entreprise

Effectifs salariés privés dans la fabrication de machines et équipements de l'emballage en 2022

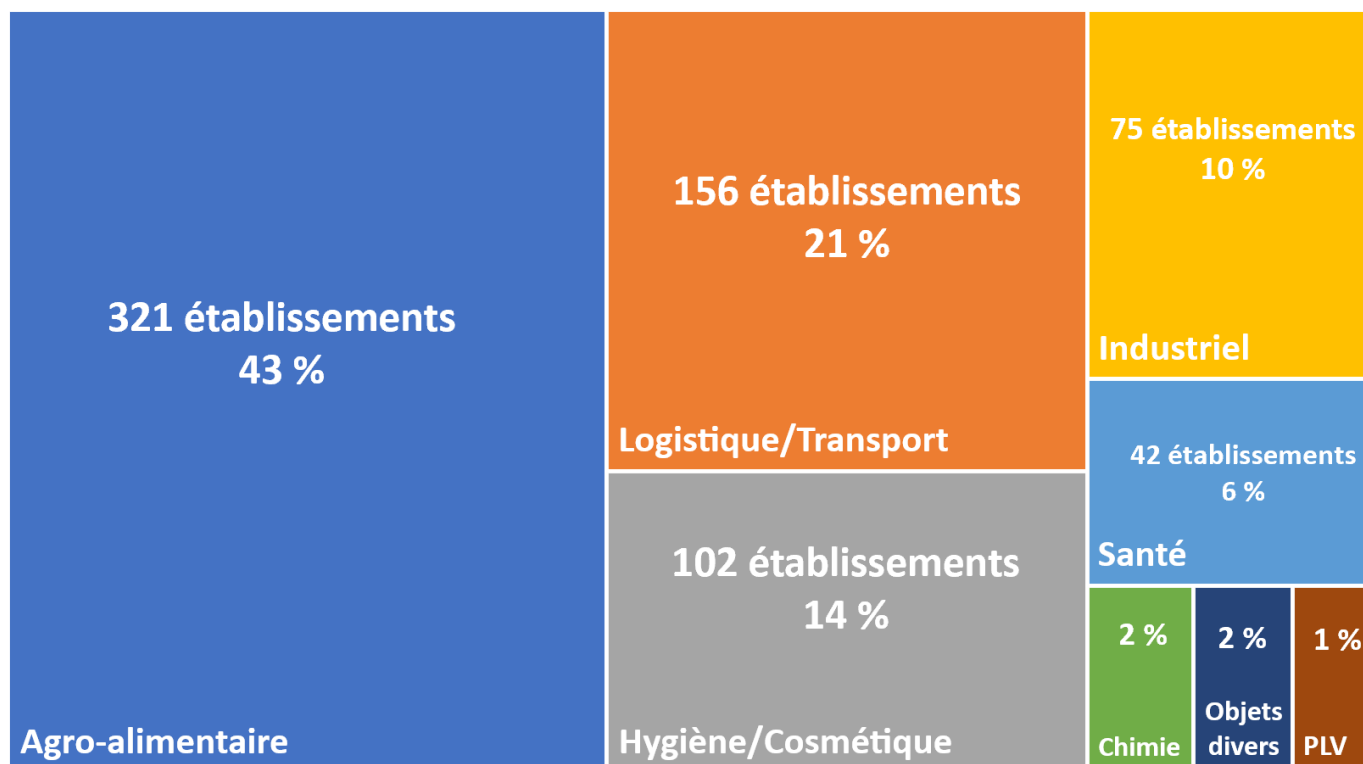


Source: Acoess-URSSAF, décembre 2022 NAF, 2573A Fabrication de moules et de modèles, 2829A Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage, 2895Z Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton, 2896Z Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques

ANALYSE PAR MARCHÉ DE DESTINATION

L'AGROALIMENTAIRE COMME MARCHÉ DE DESTINATION PRINCIPAL

Marché principal de destination tout matériau confondu des fabricants d'emballage en Auvergne-Rhône-Alpes (sur 752 établissements)



- **Le marché de l'agroalimentaire** est le principal marché de destination des fabricants d'emballages régionaux puisqu'il représente le marché principal pour **321 établissements régionaux** soit **43%** des établissements de la filière.
- **Le marché de la logistique/transport** est le second marché avec près de **156 établissements** soit **21%** des établissements régionaux notamment des emballages secondaires.
- **Le marché de l'hygiène/cosmétique** est le 3ème marché de destination, il comprend **102 établissements** soit **14%** des établissements.
- **Le marché des emballages industriels** (caisses en bois essentiellement), est le 4ème marché de destination régional des emballages avec **75 établissements** soit **10%** des établissements.
- **Le marché de la santé** est le 5ème marché de destination des fabricants régionaux avec **42 établissements régionaux (6%)**. Enfin, **le marché de la chimie** avec **14 établissements, des objets divers (13), des PLV/présentoirs (11), du prêt à porter (6) de l'électroménager (5)** sont les autres marchés de destination des fabricants d'emballages régionaux.

Méthodologie

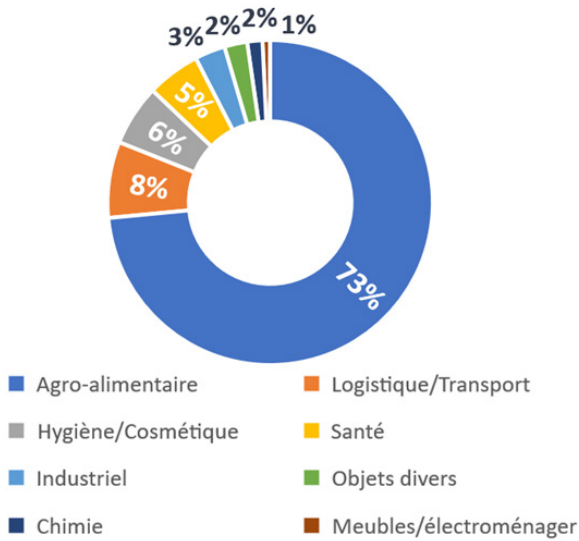
L'information « Marché principal de destination » des fabricants d'emballages a été complétée à partir de plusieurs sources d'informations à savoir :

- les informations disponibles sur les sites internet des entreprises,
- des données partenariales,
- des descriptifs d'activités sur Diane + et Kompass.

Subjectivité de cette donnée « Marché principal », puisqu'une entreprise peut souhaiter mettre en avant un marché sans que ce dernier ne constitue en termes de chiffre d'affaires son principal marché de destination ; il s'agit donc d'une estimation.

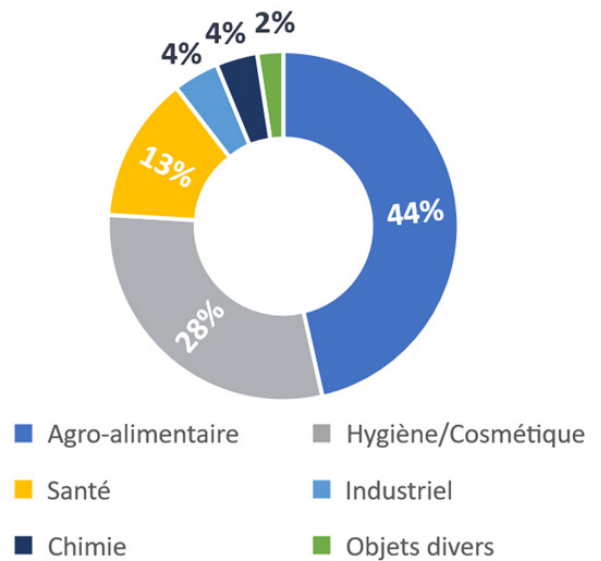
L'AGROALIMENTAIRE, L'HYGIÈNE/COSMÉTIQUE DES MARCHÉS INCONTOURNABLES

Marché de destination principal pour les emballages en plastiques souples (132 établissements)



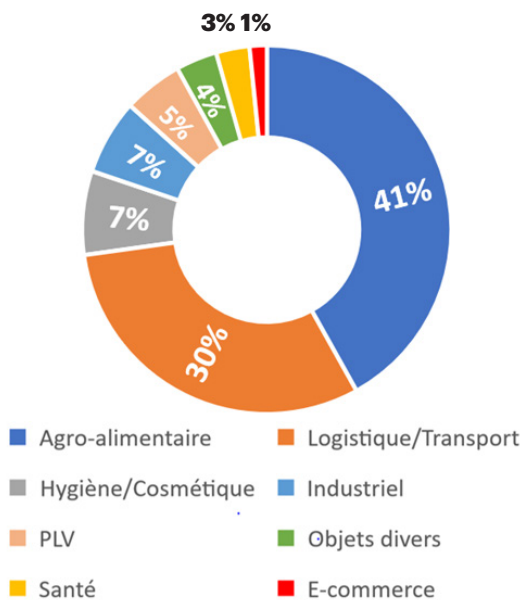
— Avec près de **73 %** des établissements régionaux fabricants d'emballages en **plastiques souples**, **l'agroalimentaire** représente de loin le premier marché de destination. **Le marché de la logistique** représente le second débouché des plastiques souples avec 8 % des établissements.

Marché de destination principal pour les emballages en plastiques durs (221 établissements)



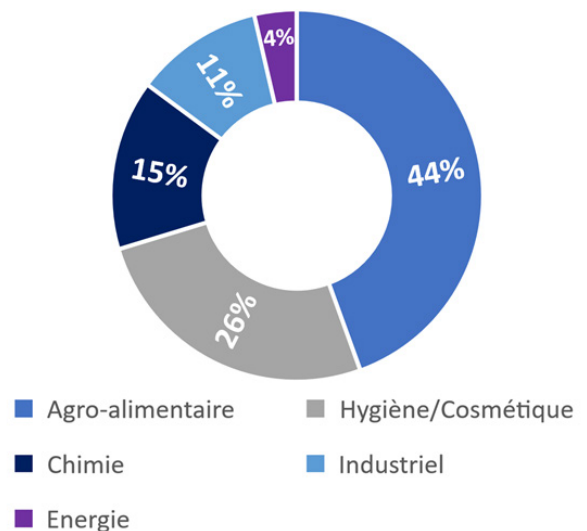
— **L'agroalimentaire** apparaît comme le premier marché de destination pour **44 %** des fabricants régionaux d'emballages en **plastiques durs**. Fait intéressant, **l'hygiène/cosmétique** est le marché principal pour **28%** d'entre eux. Les marchés de **la santé (13%)** et de **la chimie (4%)** sont également ciblés.

Marché de destination principal pour les emballages en carton (138 établissements)



— Pour les fabricants d'emballages en carton, **l'agroalimentaire** représente le premier marché de destination pour **41 %** d'entre eux. **La logistique/transport** est le marché principal pour **30 % des établissements**.

Marché de destination principal pour les emballages métalliques (27 établissements)



— Pour les fabricants d'emballages métalliques, **l'agroalimentaire** représente également le **premier marché de destination** pour **44 %** d'entre eux. **L'hygiène cosmétique** est le second marché principal (**26%**) (aérosols / flacons).



LE RECYCLAGE ET LE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES EN FRANCE ET EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

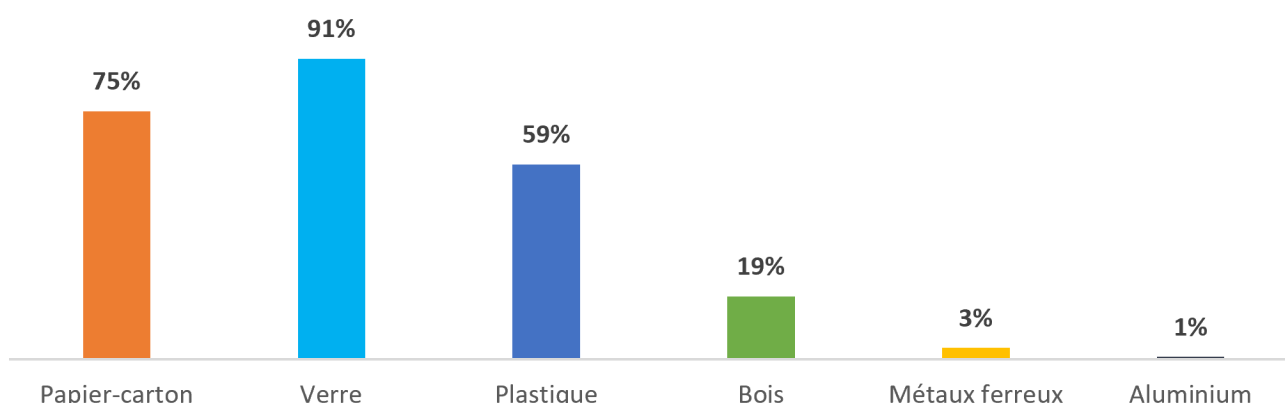
LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES

EN FRANCE : 8 MILLIONS DE TONNES D'EMBALLAGES RECYCLÉS

— En 2020, le volume de déchets d'emballages est évalué à **12,6 millions de tonnes** dont environ **8 Mt recyclés**. Ce volume ne représente qu'une fraction de l'ensemble des déchets générés en France (343 Mt en 2018) mais pèse plus ou moins sur certaines filières de recyclage. Ainsi, pour les filières du **verre**, **du papier-carton et du plastique**, les emballages constituent entre **60% et 90% des déchets recyclés**.

A l'opposé, les déchets bois et métaux (aciers et aluminium) sont plutôt constitués de chutes de fabrication, de déchets issus des filières bâtiment, ameublement ou véhicule, face auxquels les emballages pèsent peu.

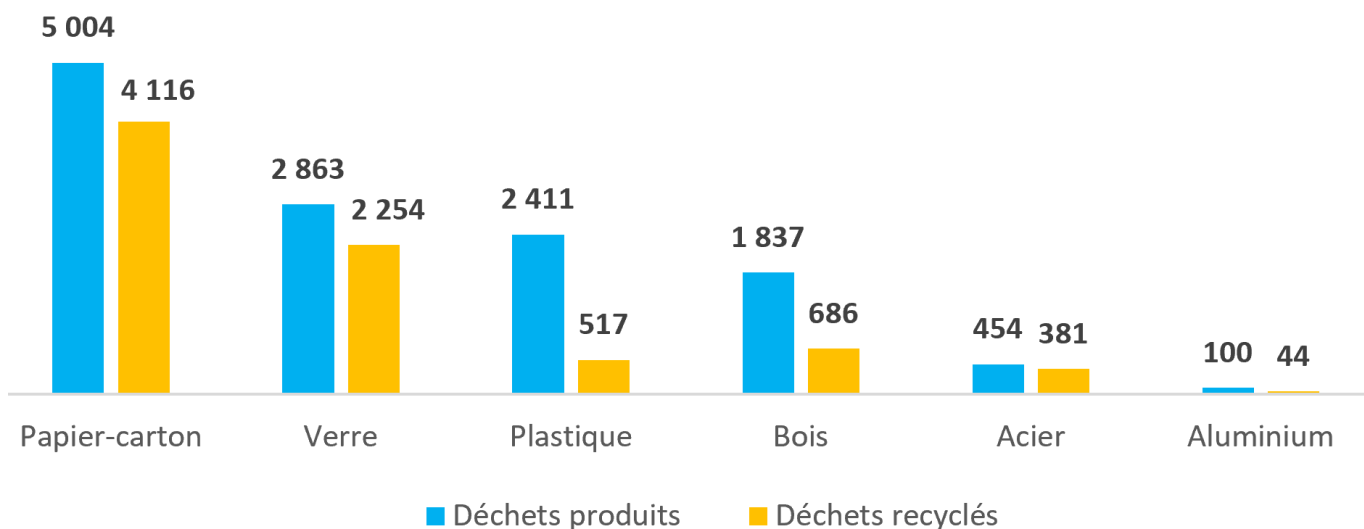
Part des emballages dans les déchets recyclés par matière



— **Les ménages génèrent 48% des tonnages** de déchets d'emballages produits et fournissent **50% des déchets d'emballages recyclés** (hors bois). Une répartition qui varie en fonction des matériaux.

Les emballages en verre et en aluminium proviennent quasi exclusivement de la consommation des ménages tandis que les ¾ des papiers-cartons et la moitié des emballages plastiques proviennent de la consommation des professionnels.

Répartition des volumes de déchets d'emballages produits et recyclés



Sources :

- Volume total de déchets : Commissariat général au développement durable, SDES, [Bilan 2018 de la production de déchets en France](#)
- Volume de déchets d'emballages produits et recyclés : ADEME, [Valorisation des emballages – Données 2020, 2022](#)
- Part des emballages dans les déchets recyclés papiers-cartons, verre, bois et plastique : FEDEREC, Chiffres clés 2020, 2021
- Part des emballages dans les déchets recyclés acier et aluminium = volume d'emballages recyclés ADEME, [Valorisation des emballages – Données 2020, 2022](#) / volume de déchets recyclés FEDEREC [Chiffres clés 2020, 2021](#)
- Part des emballages ménagers = volume d'emballages recyclés Citeo, données 2020 du [Rapport d'activité 2021 Citeo Adelphe, 2022](#) / volume d'emballages recyclés ADEME, [Valorisation des emballages – Données 2020, 2022](#)

Le verre, l'acier et le papier-carton portent les performances du recyclage

- Le **taux de recyclage*** de l'ensemble des emballages s'établit à **58%**.
- Cette performance est notamment portée par les **emballages en verre**, premiers emballages ménagers à avoir bénéficié d'une politique de tri dans les années 70.
- Afin d'améliorer encore ce taux, les centres de tri se sont équipés de **systèmes de tri automatisé par couleur** permettant de mieux capter les bris de verre. En 2020, **82%** des **emballages en verre ont été recyclés**.
- A l'autre bout de la chaîne, le **calcin*** est facilement utilisable dans la production d'emballages en verre. **En moyenne, en 2019, son taux d'incorporation* dans les emballages en verre était de 71%**, principalement **limité par le gisement* de verre** (inférieur à la production d'emballages).
- **Les emballages en acier** ont également un niveau élevé de recyclage qui s'explique par la possibilité de collecter la ferraille* issue de déchets ménagers non-triés (grâce au déferrailage des mâchefers*), en plus de celle issue des déchets collectés pour recyclage.
- Ainsi, **le taux de recyclage** des emballages en acier, qui **s'établit à 64 %** pour les déchets collectés pour recyclage, atteint les **84 %** une fois les ferrailles de mâchefers intégrées.

* **Taux de recyclage** : déchets recyclés / gisement de déchets émis

* **Calcin** : verre recyclé

* **Taux d'incorporation** : consommation de matière recycler / consommation totale de matière dans la production

* **Gisement** : volume de déchets produits

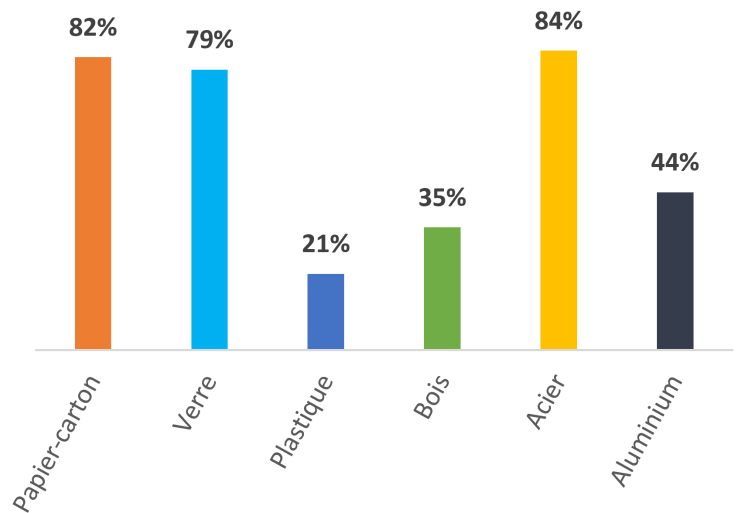
* **Ferraille** : déchets de métaux ferreux

* Les **mâchefers** sont des résidus de l'incinération ou du traitement mécano-biologique des ordures ménagères

* **Emballage complexé** : emballage en papier ou carton composé de couches d'autres matériaux (polyéthylène, papiers et aluminium), étroitement associées par un liant

* **Citeo** : entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Taux de recyclage des emballages par matière



- La captation des petits déchets en acier devrait encore augmenter avec l'installation de **bandes magnétiques** supplémentaires dans les centres de tri.
- Le **taux d'incorporation** moyen de ferraille, tous types de produits confondus, est de **47 %**, mais certains sidérurgistes peuvent **employer jusqu'à 100 % de ferraille** dans leur production.
- Enfin, les **papiers-cartons** sont le troisième type d'emballage à se situer au-dessus de la moyenne du taux de recyclage des emballages avec **82 % d'emballages** recyclés.
- Ces emballages sont néanmoins confrontés à plusieurs enjeux de recyclage comme le **développement des emballages complexés***. Ces emballages constitués de diverses couches de matériaux, sont plus difficiles à recycler que les emballages monomatières. Or, ils pourraient atteindre à terme **10 à 15 %** des emballages papier-carton mis sur le marché. Citeo* et le Centre Technique du Papier ont déjà engagé des travaux afin d'améliorer les propriétés barrières des papiers-cartons et tendre vers des emballages mono-matières.
- Le **taux d'incorporation**, tous types de produits en papiers-cartons confondus, est de **71%** en 2019. Un ratio largement dépassé dans les emballages qui contiennent en moyenne **91%** de papiers-cartons recyclés.

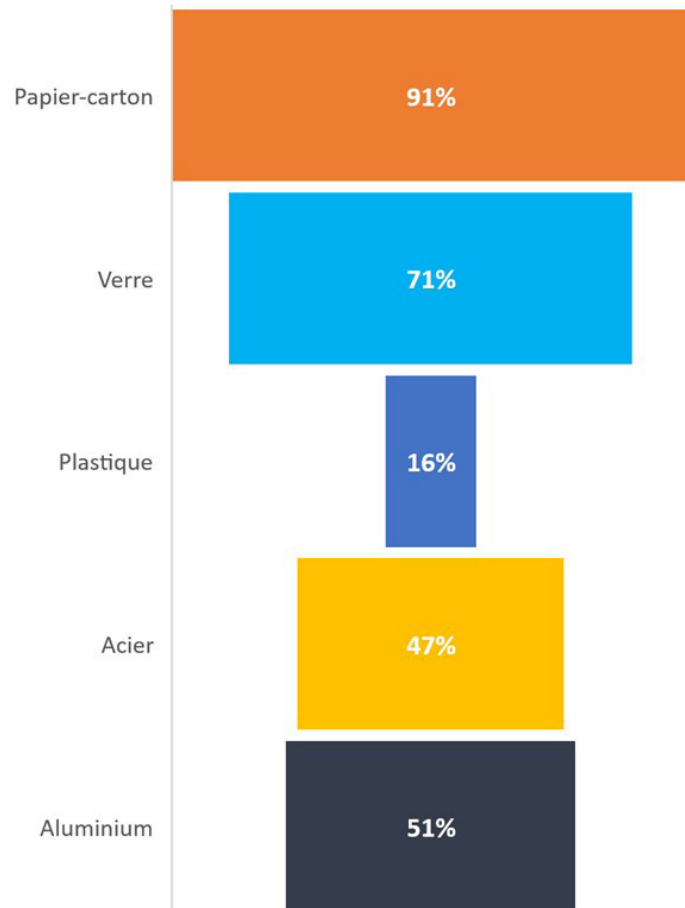
Sources :

- ADEME, [Valorisation des emballages – Données 2020, 2022](#)
- ADEME, [Bilan national du Recyclage \(BNR\) 2010 – 2019, 2022](#)
- Citeo, [Rapport d'activité 2021 Citeo Adelphe, 2022](#)
- Citeo, [Le tri et le recyclage des emballages en verre, 2021](#)
- Citeo, [Le tri et le recyclage des emballages en acier, 2022](#)
- Citeo, [Les défis du matériau papier-carton, 2022](#)

L'aluminium et le plastique organisent leurs filières de recyclage

- Les emballages en aluminium, en plastique et en bois sont ceux situés sous la moyenne du taux de recyclage des emballages.
- Si la collecte des emballages en aluminium a été multipliée par 7 ces 20 dernières années, grâce notamment au tri par courant de Foucault, le **taux de recyclage** de ces déchets reste encore faible s'établissant à **32 %** pour les déchets issus de la collecte sélective et à **44 %** en intégrant l'aluminium extrait des mâchefers.
- Pourtant, l'aluminium est **recyclable quasi indéfiniment sans perte de qualité** et le taux de recyclage des emballages aluminium au niveau **européen est de 75 %**. Une différence qui s'explique notamment par l'utilisation du procédé de **pyrolyse** dans certains pays d'Europe.
- En effet, les déchets d'aluminium doivent être compacts, rigides et contenir moins de 5 % de matières organiques pour être correctement recyclés. Or, l'aluminium est souvent présent dans des emballages multicouches (capsule de café, blister pharmaceutique) qui ne répondent pas à ces critères.
- Afin de traiter ce **gisement d'emballages multicouches qui représente 25 % des emballages** en France et pourrait augmenter en remplacement des emballages plastiques, Aluminium France encourage le déploiement de consignes de tri spécifiques pour ce type d'emballage et le développement du procédé de pyrolyse en France.
- Le **taux d'incorporation** d'aluminium recyclé était de **51 %** en 2019, tous types de produits confondus. Un taux peu élevé qui s'explique par un faible approvisionnement en matière recyclée mais aussi par des contraintes économiques : la filière assure la reprise des emballages suivant une formule indexée sur le cours du lingot d'aluminium. Pour améliorer ce taux, la qualité et la quantité d'aluminium recyclés doivent donc augmenter.

Taux d'incorporation de matières recyclées



Sources :

- ADEME, [Valorisation des emballages – Données 2020, 2022](#)
- ADEME, [Bilan national du Recyclage \(BNR\) 2010 – 2019, 2022](#)
- Citeo, [Rapport d'activité 2021 Citéo Adelphe, 2022](#)
- Citeo, [Le tri et le recyclage des emballages en verre, 2021](#)
- Citeo, [Le tri et le recyclage des emballages en acier, 2022](#)
- Citeo, [Les défis du matériau papier-carton, 2022](#)

- Avec un **taux de recyclage** de **21 %**, les emballages plastiques sont les emballages les moins recyclés. Un chiffre lié à un faible niveau de collecte : selon Plastics Europe, 29 % des emballages plastiques ont été enfouis et 44 % ont été incinérés en 2020. L'autre facteur est la capacité de recyclage des plastiques : selon Citeo, **65 %** des emballages ménagers en plastique mis sur le marché **bénéficient d'une filière de recyclage**.
- Afin de répondre aux objectifs réglementaires, notamment au **décret 3R 2021-2025**, Citeo déploie une stratégie en 3 temps.
 - Le premier enjeu est la **réduction du plastique** dans les emballages grâce à leur remplacement par d'autres matériaux ou à leur allègement.
 - Le deuxième enjeu est le **développement** du réemploi.
 - Enfin, en aval, il s'agit d'**améliorer la recyclabilité des emballages** en travaillant à la fois sur leur conception et sur les techniques de recyclage.
- Plusieurs appels d'offres et appels à projets ont été lancés pour déployer cette stratégie. **350 M€ seront consacrés à des projets de réemploi** d'ici 2029 et 4 appels d'offres ont été annoncés visant la **création de 4 filières de recyclage** pour les emballages plastiques n'en bénéficiant pas actuellement (bouteilles PET colorées et opaque blanc, films en PE et PP, pots et barquettes PET, emballages en PS). Ces filières développeront des solutions de **recyclage mécanique et chimique permettant le retour au contact alimentaire** des matières recyclées.
- Au-delà du taux de recyclage, le développement de ces filières pourrait également améliorer le **taux d'incorporation** des plastiques dans les emballages. En effet, l'interdiction d'utiliser des plastiques recyclés (à l'exception du PET) dans la fabrication d'emballages en contact avec des aliments est une contrainte forte pour le secteur. Ainsi, le taux d'incorporation de plastique recyclé dans les emballages est évalué à **16%** en 2021 par Elipso sur la base d'une enquête auprès des fabricants.

On notera que de nombreuses initiatives décrites ci-dessus concernent peu les emballages professionnels et sont plutôt orientés vers les emballages ménagers. Ceux-ci bénéficient d'une Responsabilité Élargie du Producteur (REP)* et, par conséquent, d'une meilleure structuration de leur filière et d'une communication plus importante sur leurs actions.

La **création d'une REP emballages CHR** (Cafés Hôtels Restaurants) à partir du **1er janvier 2024** et d'une **REP emballages DEIC** (Déchet d'emballages industriels et commerciaux) **en 2025** devrait combler cet écart et permettre **une meilleure gestion de l'ensemble des emballages**.

- Enfin, le taux de recyclage du bois inclus, selon la méthodologie de l'ADEME, la transformation d'emballages en bois en nouveaux produits (généralement en panneaux de bois) qui s'élève à 7 %, et leur valorisation énergétique, soit un taux de recyclage total de 35 %. Les emballages en bois sont des bois de type A*, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni traités ni peints. A ce titre, ils bénéficient de plusieurs solutions de valorisation dont la valorisation énergétique de plus en plus recherchée.
- Federec note qu'en 2022, les bois préparés sortent plus vite que les déchets de bois n'entrent dans les centres de tri. En effet, les déchets sont moins nombreux du fait d'une baisse de la consommation, tandis que la demande reste forte grâce au développement du chauffage au bois et à l'augmentation des prix de l'énergie.
- D'autre part, les emballages en bois sont largement réemployés. En 2020, **42% des « déchets bois » produits ont été reconditionnés et revendus**.

- **Les bois de type B** (faiblement traités, peints ou vernis) sont plutôt valorisés sous forme de panneaux et ceux de **type C** (bois fortement traités ou imprégnés de sels métalliques) détruits dans des usines d'incinération de déchets spéciaux et utilisés en cimenterie.
- La notion de « **responsabilité élargie du producteur** » (REP) désigne un dispositif qui rend le fabricant, l'importateur ou le distributeur d'un produit responsable de la fin de vie de ce produit (collecte, recyclage...).

Sources :

- ADEME, [Valorisation des emballages – Données 2020, 2022](#)
- ADEME, [Bilan national du Recyclage \(BNR\) 2010 – 2019, 2022](#)
- Citeo, [Infographie emballages plastiques, 2022](#)
- Citeo, [Financer le développement du réemploi](#)
- Citeo, [Emballages ménagers en plastique : Citeo annonce le lancement de nouvelles filières de recyclage innovantes, 2023](#)
- Elipso, [Enquête sur l'économie circulaire, 2021](#)
- FEDEREC, [Chiffres clés 2021](#)

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : 604 000 TONNES D'EMBALLAGES ET PAPIERS COLLECTÉS EN 2021

— En Auvergne-Rhône-Alpes, près de **604 000 tonnes d’emballages et papiers mélangés ont été collectés** par les collectivités en 2021. A ce stade de la collecte, les emballages sont mélangés à d’autres déchets, en particulier des papiers (journaux, feuilles de papier...). On notera également qu’il s’agit uniquement de la collecte sélective des déchets ménagers et professionnels gérée par les collectivités*.

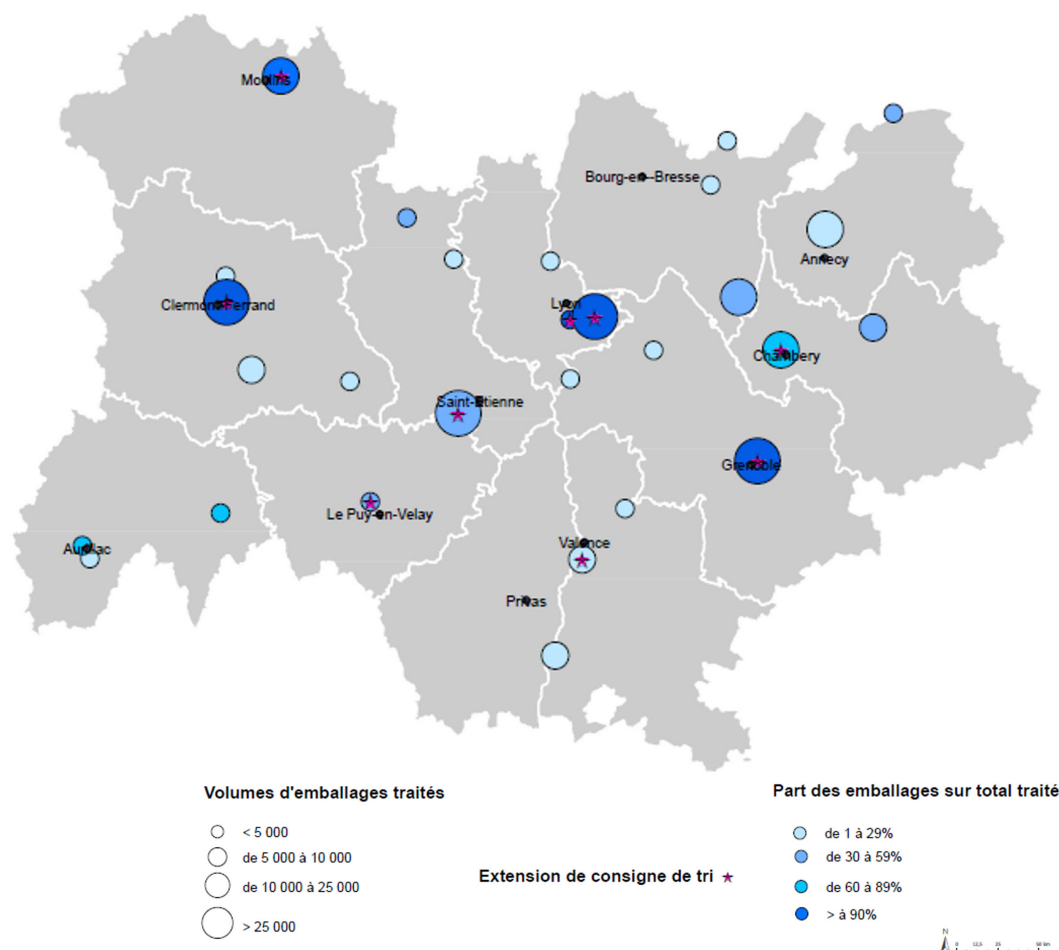
En conséquence, un important volume de déchets d’emballages professionnels (notamment industriels) ne sont pas comptabilisés. Une fois collectés, les emballages en verre sont envoyés directement en recyclage tandis que les autres emballages sont réceptionnés par les centres de tri de la région.

Les centres de tri en phase de concentration

— En 2021, Auvergne-Rhône-Alpes compte **29 centres de tri traitant des emballages***. Ces sites sont plus ou moins spécialisés : les emballages peuvent y représenter entre 3 et 100% des volumes de déchets triés sur site

— Les **4 centres de tri les plus importants en volume d’emballages traités se situent** dans les métropoles de **Lyon, Saint-Etienne, Grenoble et Clermont-Ferrand**. Ceux-ci ont traités chacun **plus de 25 000 tonnes** d’emballages, voire **plus de 50 000 tonnes** pour le centre de Chassieu.

Les centres de tri d’emballages en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021



* Les volumes analysés ici concernent les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) gérés par les collectivités. Ils comprennent les déchets des ménages et certains déchets professionnels. Ce sont les collectivités qui définissent la nature et les volumes de déchets professionnels acceptés. Globalement, ces déchets professionnels doivent être de nature similaire à celle des déchets des ménages.

* Centre de tri traitant plus de 1 000 tonnes d’emballages par an

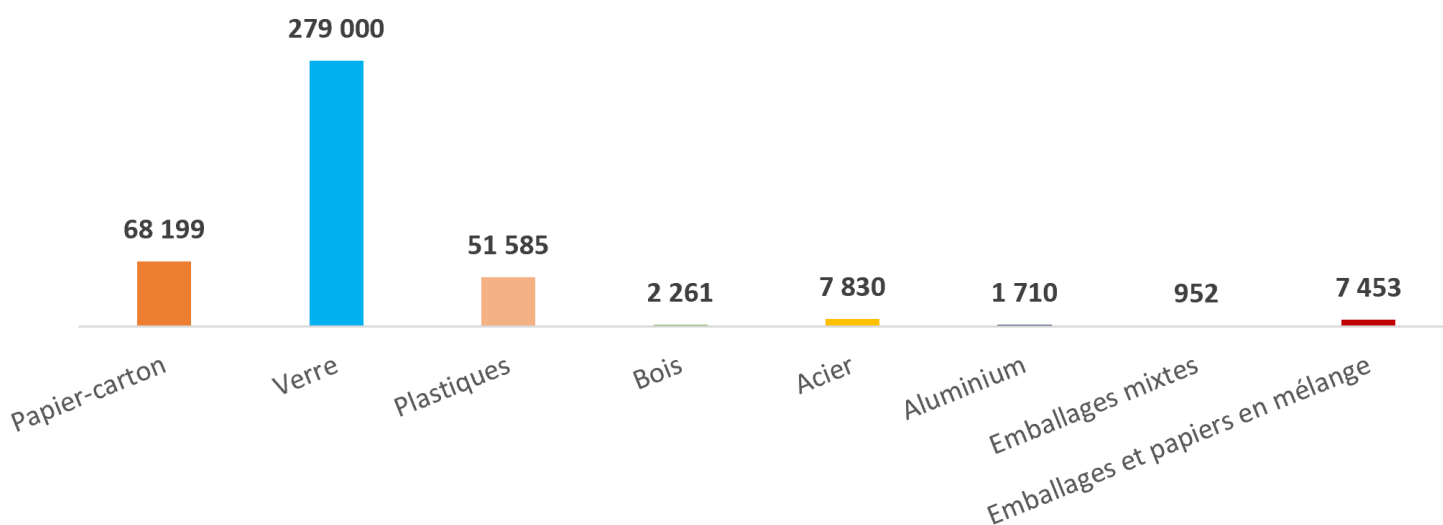
- Les **centres de tri de taille moyenne** (entre 5 000 et 25 000 tonnes d’emballages traités) sont plutôt localisés dans l’ancienne région Rhône-Alpes, notamment dans les **départements de l’est** (Savoie, Haute-Savoie, Ain) et dans la **Drôme** (à proximité de Valence et Montélimar). Enfin, les sites traitant moins de 5 000 tonnes d’emballages par an représentent **55 % des centres de tri traitant des emballages en Auvergne-Rhône-Alpes**. Ils se répartissent sur toute la région pour compléter les capacités de tri des grandes agglomérations et couvrir les petits centres urbains ou les zones rurales.
- Actuellement, **62 %** des centres de tri traitant des emballages sont spécialisés dans les emballages ménagers et **31 %** traitent des **emballages ménagers et professionnels**. Cette situation devrait évoluer rapidement, le tri des déchets d’emballages ménagers étant amené à se concentrer dans **10 centres équipés pour répondre à l’extension des consignes de tri**. **7** d’entre eux sont déjà actifs tandis que les **3** derniers sont en cours de modernisation. Le nombre de centre traitant des emballages en région devrait donc diminuer dans les années à venir.

42 000 tonnes d’emballages ménagers envoyés en recyclage en 2021

- Une fois les papiers réorientés vers leur filière de recyclage et les emballages non-conformes exclus (**90 000 tonnes** de **déchets refusés** en 2021), ce sont près de **140 000 tonnes d’emballages ménagers qui sont sortis des centres de tri régionaux en 2021** pour être envoyés en recyclage. A ces emballages triés s’ajoutent **279 000 tonnes** d’emballages en verre collectés en région et directement envoyés en recyclage.
- Au total, près de **420 000 tonnes** d’emballages collectés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été envoyés en recyclage en 2021.
- Les emballages en **verre** représentaient plus de la moitié (**67%**) des déchets d’emballages collectés en Auvergne-Rhône-Alpes, suivis des emballages en **papier-carton** et en **plastique**, représentant **16** et **12 % des emballages collectés pour recyclage**.

Volumes d’emballages collectés en Auvergne-Rhône-Alpes et envoyés en recyclage par matière

(en tonnes)



Source : [Sindra](#), Enquête annuelle sur la collecte et le tri des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, 2021

LE RÉEMPLOI

EN FRANCE : UNE FILIÈRE EN COURS DE STRUCTURATION

- Les emballages font partie des produits les plus réemployés ou réutilisés aux côtés des matériaux du BTP. Mais cet usage est resté limité à quelques types d'emballages comme les **bouteilles de gaz (99 % de taux de réemploi)** ou les palettes en bois (**93%**).
- En France en 2020, les emballages réutilisables ou réemployables représentaient **2 %** des emballages en **verre** mis sur le marché, **3 %** des emballages en **plastique**, **6 %** des emballages en **bois** et **31 %** des emballages en **acier**. Ces chiffres peuvent sembler faibles mais correspondent à des volumes importants de consommation de matière évités. Ainsi, la rotation des **emballages en acier réutilisables a permis d'éviter la consommation de 439 000 tonnes d'emballages** en acier, soit l'équivalent de la quasi-totalité des emballages en acier mis sur le marché en 2020 (454 000 tonnes).
- La **Loi Agec** encourage l'accélération du réemploi des emballages. Ainsi les producteurs devront individuellement ou collectivement (à travers leur éco-organisme) mettre sur le marché **10% d'emballages réutilisables ou réemployables d'ici 2027**.
- Au-delà de la production, de nouveaux modes de distribution apparaissent comme le **vrac** et la **consigne** également soutenus par la législation : la loi « Climat et résilience » prévoit que tous les commerces de détail de plus de 400 m² devront consacrer au moins **20% de leur surface de vente à la vente en vrac** de produits de grande consommation **d'ici 2030**.

Focus sur le vrac :

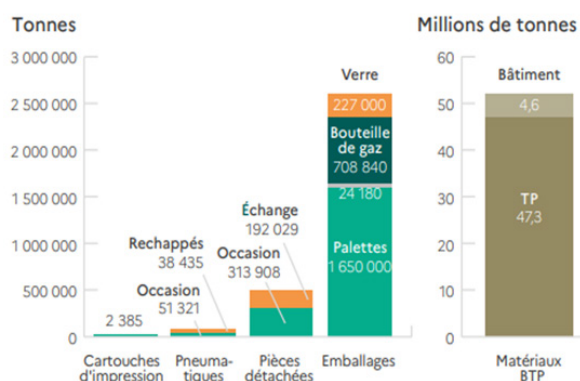
Selon Xerfi, le marché du vrac en trémie a généré 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2021 en France. La grande distribution représente 49% de ce chiffre d'affaires, les magasins bio 46% et les magasins spécialisés dans le vrac 5%. Malgré cela, le vrac en trémie représente un poids anecdotique dans les ventes de la grande distribution (moins de 1%) mais stratégique dans les magasins bio (5% à 20%).

Sources :

- ADEME, [Valorisation des emballages en France - Données 2020, 2022](#)
- ADEME, [Déchets chiffres-clés, 2023](#)
- Legifrance, [Décret n° 2022-507 du 8 avril 2022 relatif à la proportion minimale d'emballages réemployés à mettre sur le marché annuellement](#)
- Legifrance, [LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets](#)

- En parallèle des producteurs et distributeurs, une **filière se structure autour des services de conseil et des prestations de lavage et de logistique** (collecte et retour des emballages).

Tonnages d'emballages, pièces, pneumatiques et cartouches d'impression réutilisés en 2017



Source : ADEME, 2017 - [Panorama de la deuxième vie des produits en France](#)

Volume des rotations d'emballages réutilisables

Matières	Volumes d'emballages mis sur le marché	Equivalent en volume des rotations annuelles d'emballages réutilisables
Verre	2 863 227	114 028
Plastique	2 411 592	1 442 882
Bois	1 837 238	774 604
Métaux ferreux	454 237	439 387

- **Réemploi** : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
- A ne pas confondre avec la **réutilisation**, opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

EXEMPLES D'ACTEURS DU RÉEMPLOI EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Auvergne-Rhône-Alpes compte **66 magasins** spécialisés dans le **vrac**, plus de **250 magasins ou producteurs** proposant **des emballages consignés** et **8 centres de lavages**.



Locaverre

Née à Chabeuil dans la Drôme, l'entreprise a créé « Ma bouteille s'appelle reviens », une marque qui organise et assure la collecte et le lavage de bouteilles consignées. L'entreprise travaille avec 79 producteurs (bières, jus, lait, yaourts, cosmétiques) et 56 magasins qui assurent la collecte des emballages en verre. Locaverre a investi, avec Alpes Consigne et Rebooteille, dans une nouvelle unité de lavage et prévoit de collecter, laver et remettre sur le marché 850 000 bouteilles en 2023 et 5 millions par an d'ici 2027.



Rebooteille et Alpes Consignes

Les deux entreprises organisent le circuit de réemploi des bouteilles : du conseil aux producteurs (format des bouteilles, colle des étiquettes, encre), jusqu'à l'organisation de la collecte et du lavage réalisé dans les locaux de Locaverre. L'entreprise lyonnaise Rebooteille travaille avec 48 producteurs et 150 points de collecte tandis qu'Alpes Consigne compte 28 producteurs et 89 magasins en Savoie, Haute-Savoie et Isère.



Pampa

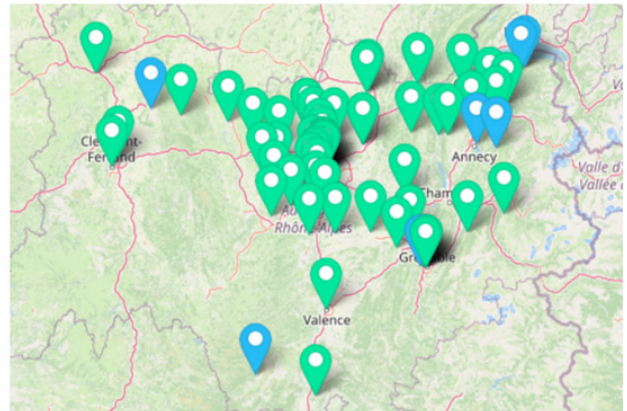
L'association clermontoise fédère divers partenaires (consommateurs, collectivités, producteurs, distributeurs, acteurs économiques ...) afin de développer des solutions de réemploi et de circuit court. Une expérimentation de mise en œuvre des étapes de collecte, lavage et mutualisation des achats est en cours auprès d'une vingtaine de commerçants et producteurs.



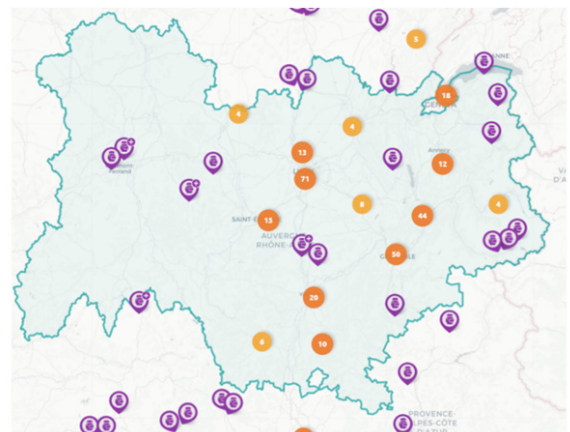
Leygatech

Le plasturgiste implanté en Haute-Loire a créé un operculage réemployable. Ce film recyclable peut être posé sur divers matériaux d'emballage et est destiné à la restauration rapide, aux collectivités et à la grande distribution.

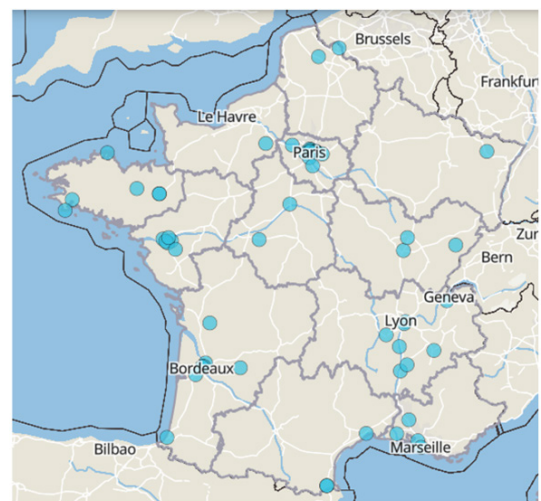
Commerces spécialisés dans le vrac en Auvergne-Rhône-Alpes



Commerces proposant un service de consigne en Auvergne-Rhône-Alpes



Centres de lavage d'emballages en France



Sources :

- Réseau vrac, [commerces spécialisés vrac, caractéristiques et perspectives d'un nouveau modèle de distribution, 2020](#)
- ZeroWasteFrance, [carte des solutions](#)
- ADEME, [Cartographie des centres de lavage d'emballages en France, 2023](#)
- Xerfi, [Vente en vrac : de nombreux freins restent à lever, 2022](#)



—
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE
—
OÙ EN EST-ON EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?

LE RÈGLEMENT EUROPÉEN PPWR AU CŒUR DU FUTUR DE LA FILIÈRE EMBALLAGES

— Le 30 novembre 2022, la Commission Européenne a présenté le 2ème volet de sa proposition de loi Économie circulaire qui comprend notamment **la proposition de règlement sur les emballages et les déchets d'emballages** (dit PPWR « The Packaging and Packaging Waste Regulation »).



Commission européenne

— Ce règlement devrait **s'appliquer à tous les emballages et à tous les déchets d'emballage**.

— Il poursuit **3 objectifs** principaux à savoir :

- Réduire la génération de déchets d'emballages dès leur conception,
- Promouvoir une économie circulaire des emballages, notamment via des filières de recyclage efficaces,
- Promouvoir l'intégration de matériaux recyclés dans les emballages.

— Cette proposition de règlement met notamment l'accent sur :

• **La suppression des emballages excessifs :**

- **Réduction de tous les déchets d'emballage de 15%** par État membre et par habitant d'ici à 2040 ;
- **Restrictions de mise sur le marché de certains emballages** (emballages plastique pour lots promotionnels, échantillons utilisés en hôtellerie),
- **Mise en place d'un système de consignes et de retour d'ici à 2029** pour les bouteilles de boisson en plastique et les canettes de boisson en métal et en aluminium d'une contenance inférieure ou égale à 3 L. Exemptions prévues pour le vin, les spiritueux, le lait et les boissons lactées.

• L'introduction d'objectifs quantitatifs et d'exigences à respecter afin de favoriser la **réemployabilité des packagings** et le développement de la **vente en vrac** :

- **Rendre tous les emballages recyclables « d'une manière économiquement viable » au 1er janvier 2030**, en adoptant des critères spécifiques d'éco-conception
- D'ici le 31 décembre 2025, **un taux de recyclage minimum de 65% en poids** de tous les déchets d'emballages générés
- D'ici le 31 décembre 2030, **un taux de recyclage minimum de 70%**
- Objectifs de réemploi assignés aux opérateurs économiques :
 - 20% en 2030 et 80% en 2040 d'emballages réutilisables pour les boissons à emporter,
 - 10% en 2030 et 40% en 2040 pour les plats à emporter,
 - 90% dès 2030 pour le gros électroménager,
 - 10% puis 50% pour le commerce en ligne,
 - 10% puis 30% pour les films de palettisation et housses...

Source : Commission Européenne, [Proposal for a revision of EU legislation on Packaging and Packaging Waste](#)

- L'introduction d'objectifs quantitatifs sur **l'incorporation de matières recyclées**
- **Dès janvier 2030**, les emballages en plastique devront contenir une certaine **quantité de matière recyclée** récupérée à partir de déchets plastiques post-consommation **de 10 à 35%** :
 - 30% pour les emballages destinés au contact alimentaire et fabriqués à partir de polyéthylène téréphtalate (PET) comme composant principal.
 - 10% pour les emballages destinés au contact alimentaire et fabriqués à partir de matériaux plastiques autres que le PET, à l'exception des boissons dans des emballages en plastique à usage unique.
 - 30% pour les bouteilles de boisson en plastique à usage unique ;
 - 35% pour les emballages autres que ceux visés précédemment
- Et selon les types de plastique, un taux d'incorporation de matière recyclée comprise entre **50 et 65% en 2040**.
- Création d'un **nouveau cadre juridique pour les plastiques biosourcés, biodégradables et compostables**. La biomasse utilisée doit provenir en priorité de déchets organiques et sous-produits, avec toutefois une approche prudente pour les plastiques biodégradables.
- Les Etats membres **s'engagent à réduire leur production de déchets d'emballages** de 5% en 2030, de 10% en 2035 et de 15% en 2040.
- **L'harmonisation de l'étiquetage des produits et containers de déchets afin de faciliter le recyclage du consommateur** : mise en place d'une étiquette pour informer le consommateur sur la composition matérielle de l'emballage pour faciliter son tri. Les emballages réutilisables devraient être munis d'un QR Code.
- La mise en place de la **Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)**.
- **Deux nouvelles obligations pour le metteur sur le marché d'un emballage** :
 - **Produire un certificat de fonctionnalité** justifiant l'utilisation de l'emballage
 - **Mise en œuvre d'une échelle de recyclabilité nouvelle** avec des critères allant de A à E qui font démarrer la recyclabilité du matériau à 70% -> modification probable de l'éligibilité des matériaux hybrides dans la filière papier-carton qui est actuellement à 50% de part fibreuse



Source : Commission Européenne , [Proposal for a revision of EU legislation on Packaging and Packaging Waste](#)

LOI AGEC : VERS LE RECYCLAGE ET LES EMBALLAGES RÉEMPLOYABLES

- La loi AGECE ou « **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire** » lancée en février 2020 par le gouvernement apparaît comme la loi structurante de la filière « Emballages », dans le sens où elle va profondément bouleverser le cadre réglementaire pour les acteurs de la filière emballages.
- Pour rappel, cette loi vise à sortir progressivement du **plastique jetable** et souhaite notamment que les fabricants d'emballages tendent le plus possible vers un **modèle d'économie circulaire**. Pour cela, l'Etat soutient activement les filières de fabrication d'emballages recyclables et le développement de solutions viables d'emballages réemployables.



Crédits : MTES

— La loi AGECE a établi une feuille de route qui poursuit cinq grands objectifs à horizon 2025 puis 2040 :

- Sortir du plastique jetable
 - Mieux informer les consommateurs
 - Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
 - Agir contre l'obsolescence programmée
 - Mieux produire
- Les objectifs à atteindre pour l'axe « **Sortir du plastique jetable** » sont détaillés dans le **décret 3R** « Réduction, Réemploi et Recyclage des emballages plastiques à usage unique (PUU) » :
- Réduction de **20%** de la production d'emballages PUU d'ici fin 2025 et réduction de 100% pour les emballages « inutiles » (interdiction de mise sur le marché)
 - **100%** des emballages PUU recyclables au 1er janvier 2025 (les emballages en PUU ne devront pas perturber les chaînes de tri ou de recyclage)
 - En 2040 : fin de la mise sur le marché des emballages PUU
 - Emballages réemployables : **10%** des emballages réemployés mis sur le marché en France en 2027 (nous sommes autour de 1% actuellement)

— Exemples d'applications de la loi AGECE déjà en œuvre :

- Interdiction des suremballages plastique des fruits et légumes frais de moins de 1,5 kg
- Fin de la vaisselle jetable dans les fast-foods (plus de 20 couverts) et les repas livrés à domicile, **Réduction de 50% du nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici 2030**
- Interdiction de la mention biodégradable sur les emballages et autres étiquettes

— Les mesures qui vont être lancées entre 2023 et 2025 :

- La mise en œuvre d'une nouvelle filière d'économie circulaire pour les emballages professionnels
- Mise en œuvre d'une stratégie de réduction, réemploi et recyclage des emballages

LA RECYCLABILITÉ DES EMBALLAGES EN PUU EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contexte : Données issues d'un travail prospectif réalisé par quatre structures d'accompagnement régionales dans le cadre des travaux menés par le groupe de travail régional sur les emballages agroalimentaires. (liste de structures régionales non exhaustive)



Méthodologie : Atelier collaboratif en tour de table et groupe de discussions pour échanger, débattre et synthétiser les informations disponibles sur le sujet de la recyclabilité (cadre réglementaire, état de l'art, projets et expérimentations menées...)

Objectifs de la séance : Matrice SWOT : faire un état des lieux de la recyclabilité des emballages en PUU en région aujourd'hui

Solutions et recommandations : travailler sur la constitution de préconisations envisageables ou plus hypothétiques

MATRICE SWOT : LA RECYCLABILITÉ DES EMBALLAGES PUU EN RÉGION



RECYCLABILITÉ DES PUU EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

ACV

Conception des emballages

Imposer le plus possible des standards d'emballages monomatériaux :

- Une éco-conception indispensable, envisager la fin de vie des emballages dès leur conception
- Éviter les emballages multicouches indissociables, les multirésines complexes, les résines PLA, le noir de carbone, les opercules et films barrières alu



Améliorer l'analyse de la composition des emballages :

- Prendre en compte dans les analyses d'impacts des emballages les ACV : Analyse du Cycle de Vie, « l'ACV permet de quantifier les impacts environnementaux d'un emballage en prenant en compte les flux entrants et sortants sur l'ensemble de son cycle de vie -> production des matériaux d'emballages, conception de l'emballage, fabrication, conditionnement, transports, usage, collecte et tri, recyclage

Sensibilisation et pouvoir du consommateur

Extension des consignes de tri :

- Etablir une collecte de tri moins chère que celle des ordures ménagères : payer les ordures ménagères au poids avec accès par badge personnel
- Sensibilisation et pédagogie des consommateurs sur les gestes de tri : améliorer la communication sur les différents emballages recueillis par le bac jaune



Rôle du consommateur : un comportement d'achat central :

Le consommateur peut influencer la composition des emballages en achetant des emballages avec une meilleure recyclabilité : modification des cahiers des charges établis par les donneurs d'ordres



Structuration de la filière

Repenser les cahiers des charges entre fabricants d'emballages et donneurs d'ordre / acteurs de la grande distribution : discussions à lancer sur les fonctionnalités attendues d'un emballage



Concertation nécessaire entre plasturgistes et donneurs d'ordre pour la mise en œuvre de prix minimum dans la perspective du développement d'emballages standardisés



Améliorer la connaissance de la filière régionale : Panorama Emballages, Annuaire Alimentec, Phar'eco Business



RECYCLABILITÉ DES PUU EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Mettre en œuvre des mécanismes qui favorisent l'achat de matières plastiques recyclées :

- Édition de lois ou règlements pour imposer des seuils d'incorporation (ce qui est notamment prévu dans le règlement PPWR)
- Ou rendre plus compétitif l'achat de matières plastiques recyclées sur l'achat de matières plastiques vierges (subventions ou malus)



Le retour à une alimentarité des emballages alimentaires est-il vraiment nécessaire ?

-> Repenser le recyclage à l'échelle macroéconomique, en boucle ouverte : des emballages alimentaires plutôt recyclés vers l'automobile, l'aéro, ou le BTP ?



Mettre en œuvre une réglementation française ou européenne pour améliorer la transparence sur la déclaration d'incorporation de matières recyclées



DES ALTERNATIVES AUX PUU TRADITIONNELS ENCORE EN COURS DE STRUCTURATION

Bioplastiques, compostables, biodégradables :

Le règlement européen PPWR ouvre la voie, 3 limites principales :

- Manque de recul sur la dégradation des microplastiques dans la nature
- Prise en compte des émissions de CO₂ en ACV ?
- Conditions de dégradabilité (milieu industriel ou domestique)



RECYCLAGE CHIMIQUE

Une filière du recyclage chimique complémentaire du recyclage mécanique mais encore peu développée à l'échelle industrielle :

forte consommation d'énergie, mobilisation de gisements massifs d'emballages pour être rentable, coût d'investissement important

Le vrac : des problématiques encore inhérentes : absence du rôle barrière de l'emballage, risque de gaspillage alimentaire, contaminations microbiologiques



Fiers de nos industries



Nos partenaires



Sources complémentaires



À retrouver sur la plateforme d'informations économiques du pôle :

<https://plateforme-iet.auvergnerrhonealpes-entreprises.fr/>

Réalisé par :

Corentin BONNEFOIS

Analyste sectoriel et territorial | cbonnefois@arae.fr

Céline DONVAL

Chargée de veille et d'études | cdonval@arae.fr »

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES

30 Quai Perrache, Immeuble Empreinte - 69002 Lyon

auvergnerrhonealpes-entreprises.fr



Développement économique



Innovation



Europe / International



Emploi / Formation



Intelligence Économique et Territoriale



INVEST IN
Auvergne-Rhône-Alpes